Agence canadienne d'inspection des aliments

2016-2017

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvée par :

L'honorable Jane Philpott, C.P., députée
Ministre de la Santé

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada
(Agence canadienne d'inspection des aliments), 2016.

ACIA P0917-15
N° de catalogue : A101-5F-PDF
ISSN : 2292-387X

This publication is also available in English.

Table des matières

Message de la ministre 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 5

Profil de l'organisation 5

Contexte organisationnel 6

Dépenses prévues 21

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 24

Tendances relatives aux dépenses de l'organisation 25

Dépenses par crédit voté 26

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 27

Résultat stratégique : Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles 27

Programme 1.1 : Programme de salubrité des aliments 31

Sous-programme 1.1.1 : Viande et volaille 35

Sous-programme 1.1.2 : Oeufs 37

Sous-programme 1.1.3 : Produits laitiers 38

Sous-programme 1.1.4 : Poisson et produits de la mer 40

Sous-programme 1.1.5 : Fruits et légumes frais 42

Sous-programme 1.1.6 : Produits transformés 44

Sous-programme 1.1.7 : Produits alimentaires importés et manufacturés 45

Programme 1.2 : Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses 47

Sous-programme 1.2.1 : Santé des animaux terrestres 50

Sous-programme 1.2.2 : Santé des animaux aquatiques 52

Sous-programme 1.2.3 : Aliments du bétail 53

Programme 1.3 : Programme des ressources végétales 55

Sous-programme 1.3.1 : Protection des végétaux 57

Sous-programme 1.3.2 : Semences 59

Sous-programme 1.3.3 : Engrais 60

Sous-programme 1.3.4 : Droits de propriété intellectuelle 61

Programme 1.4 : Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques 63

Services internes 67

Section III : Renseignements supplémentaires 71
État des résultats condensé prospectif 71
Tableaux de renseignements supplémentaires 72

Section IV : Coordonnées de l'organisation 73

Annexe : Définitions 75

Notes de fin de document 79

Message de la ministre

L'honorable Jane Philpott, C.P., députée
Ministre de la Santé

J'ai le plaisir de présenter au Parlement et aux Canadiens le Rapport sur les plans et les priorités de 2016-2017, qui fournit des précisions sur les activités que mènera l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) au cours de l'exercice 2016-2017.

Le présent Rapport sur les plans et les priorités de 2016-2017 de l'ACIA fournit de l'information sur la façon dont l'Agence compte appuyer le gouvernement pour la réalisation de notre programme au cours de l'année qui vient. J'ai la ferme conviction que l'ACIA est prêt à m'appuyer et à collaborer avec nos partenaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement, afin de livrer la marchandise aux canadiens. Cependant, comme nous nous sommes engagés à faire une reddition de compte plus efficace, le rapport de cette année sera le dernier présenté selon le cadre existant de présentation des rapports.

Le premier ministre et le président du Conseil du Trésor cherchent à simplifier et à rendre plus efficaces les processus redditionnels de manière à ce que le Parlement et les canadiens puissent suivre les progrès du gouvernement dans ses efforts pour offrir de réels changements à la population. À l'avenir, les rapports de l'ACIA au Parlement seront davantage axés sur la transparence en ce qui a trait à la façon dont nous utilisons nos ressources pour remplir nos engagements et produire des résultats concrets au profit des canadiens.

Ces nouveaux mécanismes redditionnels permettront aux canadiens de suivre plus facilement les progrès accomplis par l'Agence dans la réalisation de ses priorités, lesquelles ont été précisées dans la lettre de mandat que le premier ministre m'a envoyée[i].

Le gouvernement du Canada est déterminé à veiller à la santé et au bien-être de la population canadienne, et contribuer à garantir que la salubrité des aliments fait partie intégrante de cet engagement. Chaque jour, les employés de l'ACIA travaillent à protéger les consommateurs canadiens d'un océan à l'autre. Ils aident à protéger la santé des végétaux et des animaux, à prévenir les dangers liés à la salubrité des aliments, à gérer les enquêtes sur la salubrité des aliments ainsi que les rappels et à lutter contre les pratiques commerciales déloyales.

Les décisions que prend l'ACIA au chapitre du maintien des ressources végétales et animales et de la réglementation de la salubrité des aliments reposent fortement sur des données scientifiques. En étroite collaboration avec ses partenaires de portefeuille, soit Santé Canada (SC) et l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), l'ACIA travaille à la mise en œuvre de processus et de systèmes modernes fondés sur des principes scientifiques. En outre, elle consulte et met à contribution ses partenaires et intervenants au pays et à l'étranger de même que les consommateurs canadiens.

En ce qui a trait à la **salubrité des aliments**, en 2016-2017, l'ACIA continuera à instaurer progressivement son nouveau modèle d'inspection intégré, lequel applique des concepts relatifs à la gestion des risques axés sur la prévention qui sont reconnus mondialement. En partenariat avec SC, l'ASPC, les provinces et les territoires, l'ACIA continuera de travailler à l'élaboration du Réseau d'information sur la salubrité des aliments, un système de données qui améliorera sa capacité à anticiper et à détecter les risques alimentaires, ainsi qu'à y réagir.

L'Agence continuera également à moderniser le modèle et les règlements d'étiquetage des aliments afin que les consommateurs disposent d'information leur permettant de prendre des décisions d'achat éclairées. De plus, l'ACIA poursuivra la réforme de la réglementation à l'appui des règlements liés à la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* qui offriront le cadre juridique nécessaire pour renforcer de manière uniforme le régime de salubrité des aliments.

L'ACIA mettra l'accent sur plusieurs priorités en matière de **santé des animaux** en 2016-2017. Elle entreprendra la mise en œuvre du Réseau canadien de surveillance zoosanitaire, un regroupement de réseaux canadiens qui renforcera sa capacité à intervenir en cas d'urgence touchant la santé des animaux, comme dans les cas d'éclosions d'influenza aviaire. L'Agence travaillera également avec ses partenaires fédéraux à l'élaboration d'un cadre pancanadien de réponse à la résistance aux antimicrobiens. Grâce à ce travail, l'ACIA aidera le Canada à donner suite au rapport *Analyse mondiale de la situation dans les pays : réponse à la résistance aux antimicrobiens* publié par l'Organisation mondiale de la Santé.

Afin d'atténuer les risques pour les **ressources végétales** canadiennes, qui sont essentielles à un approvisionnement alimentaire sûr et accessible, l'ACIA suivra, détectera et contrôlera, ou éradiquera, les phytoravageurs et les maladies des végétaux. Par exemple, le Canada continuera de collaborer avec les États-Unis à l'élaboration d'une stratégie du périmètre nord-américain pour la protection des végétaux afin de réduire au minimum l'introduction de phytoravageurs et d'espèces envahissantes par des plantes et des produits végétaux qui passent la frontière.

L'ACIA mettra également l'accent sur l'élargissement de l'accès des producteurs canadiens aux **marchés internationaux**. Elle continuera à collaborer avec les États-Unis par l'intermédiaire des initiatives conjointes que sont Par-delà la frontière et le Conseil de coopération en matière de réglementation pour mieux harmoniser les méthodes de réglementation des deux pays tout en maintenant des normes élevées en matière de protection des végétaux, de santé des animaux, et de salubrité des aliments.

L'adoption d'une **stratégie moderne de prestation numérique** des services est une grande priorité de l'ACIA. Tournée vers l'avenir, l'Agence souhaite intégrer les services d'inspection et d'autres services dans une plateforme de prestation électronique. Ainsi, elle pourra fournir à ses inspecteurs, à ses partenaires commerciaux internationaux et aux membres de l'industrie un ensemble d'outils qui faciliteront les opérations commerciales courantes de même que la collecte et la présentation de données. En outre, l'ACIA emploie différentes plateformes de médias sociaux, comme Twitter, Facebook, LinkedIn et Pinterest, pour communiquer rapidement et de façon interactive avec la population canadienne.

L'Agence contribue à améliorer les résultats pour la population canadienne en relevant les défis posés par la complexité et la constante évolution des enjeux liés à la protection des végétaux, à la santé des animaux et à la salubrité des aliments.

L'honorable Jane Philpott, C.P., députée
Ministre de la Santé

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Dre Jane Philpott, C.P., députée

Premier dirigeant: B.A. (Bruce) Archibald, Ph. D.

Portefeuille ministériel : Santé

Instruments habilitants

Ensemble de l'ACIA

- *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*[ii]
- *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire*[iii]
- *Loi sur la croissance dans le secteur agricole*[iv] (Loi modifiant certaines lois en matière d'agriculture et d'agroalimentaire)

Salubrité des aliments

- *Loi sur les aliments et drogues*[v] (en ce qui concerne les aliments)
- *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*[vi] – quand elle entrera en vigueur, cette loi remplacera les lois suivantes :
  - *Loi sur les produits agricoles au Canada*[vii]
  - *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*[viii] (en ce qui concerne les aliments)
  - *Loi sur l'inspection du poisson*[ix]
  - *Loi sur l'inspection des viandes*[x]

Protection des végétaux

- *Loi sur les engrais*[xi]
- *Loi sur la protection des obtentions végétales*[xii]
- *Loi sur la protection des végétaux*[xiii]
- *Loi sur les semences*[xiv]

Santé des animaux

- *Loi sur la santé des animaux*[xv]
- *Loi relative aux aliments du bétail*[xvi]

Année d'incorporation ou de création : 1997

Autre : S. O.

Contexte organisationnel

Raison d'être

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est le plus grand organisme canadien de réglementation à vocation scientifique. Elle compte dans l'ensemble du Canada quelque 6 750[1] employés qui travaillent dans la région de la capitale nationale et dans quatre secteurs opérationnels (la région de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest).

L'ACIA veille à la protection de la santé et du bien-être des Canadiens, de l'environnement et de l'économie en préservant la salubrité des aliments ainsi que la santé des animaux et des végétaux.

L'ACIA élabore et offre des services d'inspection et autres pour :

- prévenir et gérer les risques liés à la salubrité des aliments;
- protéger les ressources végétales contre les ravageurs, les maladies et les espèces envahissantes;
- prévenir et gérer les maladies animales, dont les zoonoses;
- contribuer à la protection des consommateurs;
- faciliter l'accès aux marchés des aliments, des végétaux et des animaux du Canada.

Les activités de l'ACIA sont fondées sur des principes scientifiques, une gestion efficace des risques, un engagement en matière de service et d'efficacité ainsi que la collaboration avec des organismes canadiens et internationaux qui partagent ses objectifs.

[1] Ce nombre comprend les employés actifs ainsi que ceux en congé payé ou non.

Responsabilités

L'ACIA est chargée d'appliquer 13 lois fédérales et 38 règlements, de contribuer au maintien des ressources végétales et animales, et de réglementer la salubrité et la qualité des aliments vendus au Canada. En novembre 2012, la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* a reçu la sanction royale. Quand elle entrera en vigueur, cette loi entraînera l'application de nouveaux règlements qui offriront le cadre juridique nécessaire pour renforcer de manière uniforme le régime d'inspection des aliments au Canada. La *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* regroupera et remplacera la *Loi sur l'inspection du poisson*, la *Loi sur les produits agricoles au Canada*, la *Loi sur l'inspection des viandes* et les dispositions relatives aux aliments de la *Loi sur l'emballage et l'*étiquetage des produits de consommation.

PRINCIPAUX PARTENAIRES FÉDÉRAUX DE L'ACIA

- Santé Canada
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Agence de la santé publique du Canada
- Agence des services frontaliers du Canada
- Commission canadienne des grains
- Sécurité publique Canada
- Pêches et Océans Canada
- Ressources naturelles Canada, y compris le Service canadien des forêts
- Affaires mondiales Canada
- Environnement et Changement climatique Canada, y compris le Service canadien de la faune

La *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* a reçu la sanction royale le 25 février 2015 et est entrée en vigueur depuis, excepté le paragraphe 53(1). Il s'agit d'une loi visant à moderniser et à renforcer les lois agricoles canadiennes, à soutenir l'innovation dans l'industrie agricole canadienne et à augmenter les débouchés sur les marchés internationaux pour les Canadiens. La *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* mettra à jour l'ensemble de lois utilisées par l'ACIA pour régir le secteur agricole canadien, soit la *Loi sur la protection des obtentions végétales*, la *Loi relative aux aliments du bétail*, la *Loi sur les engrais*, la *Loi sur les semences*, la *Loi sur la santé des animaux*, la *Loi sur la protection des végétaux* et la *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire.*

L'Agence partage plusieurs de ses responsabilités essentielles avec d'autres ministères et organismes fédéraux, les autorités provinciales, territoriales et municipales, le secteur privé de même que d'autres intervenants. Elle travaille avec ses partenaires à appliquer des mesures de contrôle pour la salubrité des aliments, à gérer les risques, les incidents et les urgences touchant les animaux, les végétaux et les aliments, et à promouvoir des systèmes de contrôle de la salubrité des aliments et de lutte contre les maladies, pour assurer la salubrité et la qualité supérieure des produits canadiens issus de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'aquaculture et de la pêche. Parmi les activités de l'Agence, citons la vérification de la conformité des produits importés, l'agrément et l'inspection des établissements, l'analyse des aliments ainsi que des végétaux, des animaux et de leurs produits, et l'approbation de l'utilisation de nombreux intrants agricoles.

De plus, l'ACIA participe activement à des forums internationaux traitant de l'élaboration de règles, de normes, de lignes directrices et de politiques internationales qui s'appuient sur des données scientifiques. Elle participe aussi à la gestion de comités des mesures sanitaires et phytosanitaires formés en vertu d'accords internationaux et promeut activement le système de réglementation canadien fondé sur des principes scientifiques auprès des partenaires commerciaux étrangers. L'ACIA prend part à des négociations pour résoudre des problèmes scientifiques et techniques, ce qui favorise l'accès des biens canadiens à divers marchés. En outre, elle donne des avis scientifiques, développe de nouvelles technologies, offre des services d'analyse et mène des travaux de recherche sur la réglementation[2].

À l'ACIA, les décisions sont fondées sur des données scientifiques recueillies en temps opportun, pertinentes et d'une grande qualité. L'élaboration des politiques ainsi que la conception et l'exécution des programmes reposent sur des prévisions et des avis scientifiques, l'évaluation des risques, l'influence de normes internationales, la recherche et le développement, et les services d'analyse.

Au cours d'une période de trois ans, avec l'adoption de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* en 2012, qui n'est pas encore vigueur, et de la *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* en 2015, de nouveaux pouvoirs ont été ajoutés à chaque loi administrée et appliquée par l'ACIA. Il est essentiel pour l'ACIA de s'appuyer sur un cadre juridique moderne afin de faire face aux nouveaux défis et problèmes et de réagir aux nouvelles pressions et tendances ainsi qu'aux progrès scientifiques.

Parmi les nouveaux pouvoirs, citons :

- des pouvoirs pour les inspecteurs afin que ces derniers aient les bons outils pour faire leur travail;
- des dispositions d'infraction révisées et renforcées, avec amendes et sanctions mises à jour;
- une autorisation explicite pour la certification des exportations;
- un pouvoir de réglementation pour exiger la délivrance de permis ou l'enregistrement;
- un pouvoir explicite pour intégrer les documents par renvoi;
- un pouvoir de réglementation pour exiger des plans de contrôle préventif et de gestion de la qualité pour les fabricants;
- des exigences de consignation et de tenue de dossiers.

[2] L'intégration de documents par renvoi est une technique de rédaction parfois utilisée pour incorporer le contenu d'un document dans un règlement sans avoir à y reproduire le document.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

Pour préserver l'approvisionnement alimentaire du Canada et assurer la durabilité des ressources végétales et animales, l'ACIA doit atteindre un résultat stratégique particulier[3] : un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles. L'architecture d'alignement des programmes (AAP) montre comment l'Agence prévoit affecter et gérer ses ressources pour atteindre les résultats attendus. Le cadre de l'AAP, qui permet de gérer l'attribution des ressources de l'Agence pour qu'elle puisse remplir son mandat et présenter des rapports sur le rendement au Parlement, comprend les éléments suivants :

1. **Résultat stratégique :** Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

    1.1. Programme : Programme de salubrité des aliments
        1.1.1. Sous-programme : Viande et volaille
        1.1.2. Sous-programme : Œufs
        1.1.3. Sous-programme : Produits laitiers
        1.1.4. Sous-programme : Poisson et produits de la mer
        1.1.5. Sous-programme : Fruits et légumes frais
        1.1.6. Sous-programme : Produits transformés
        1.1.7. Sous-programme : Produits alimentaires importés et manufacturés

    1.2. Programme : Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses
        1.2.1. Sous-programme : Santé des animaux terrestres
        1.2.2. Sous-programme : Santé des animaux aquatiques
        1.2.3. Sous-programme : Aliments du bétail

    1.3. Programme : Programme des ressources végétales
        1.3.1. Sous-programme : Protection des végétaux
        1.3.2. Sous-programme : Semences
        1.3.3. Sous-programme : Engrais
        1.3.4. Sous-programme : Droits de propriété intellectuelle

    1.4. Programme : Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques

    Services internes

[3] Un résultat stratégique est un avantage à long terme et durable pour les Canadiens qui découle du mandat et de la vision de l'Agence. Il s'agit de l'apport que l'Agence veut fournir à la population canadienne.

Priorités organisationnelles

L'ACIA s'efforcera de rester un organisme de réglementation de calibre mondial dans les secteurs de la protection des végétaux, de la santé des animaux et de la salubrité des aliments. En 2016-2017, l'ACIA continuera sa transformation en :

- poursuivant la modernisation de la réglementation et de la législation ainsi que le renforcement des processus et des systèmes au sein de l'Agence;
- établissant des partenariats au pays et à l'étranger;
- collaborant avec les intervenants.

Le tableau ci-dessous, fondé sur le plan stratégique à long terme (PSLT) de l'Agence, présente les priorités de l'ACIA pour 2016-2017. En définissant la vision à long terme de l'Agence et en examinant attentivement ses principaux risques stratégiques, le PSLT aide l'ACIA à atténuer les risques, à renforcer ses assises et à mener ses principales activités de programme.

Priorité : Mettre davantage l'accent sur la **prévention**

Description : Mettre davantage l'accent sur la prévention afin de réduire au minimum les risques pour la santé des humains, des animaux et des écosystèmes. L'intégration de mesures de gestion des risques proactives et préventives dans tous les programmes de l'ACIA, mettant clairement l'accent sur les partenariats et l'échange d'information, aidera l'Agence à prévoir les problèmes, y compris les situations d'urgence, à les prévenir, à s'y préparer et à les gérer.

Type de priorité[4] : Permanente

Initiatives clés appuyant les priorités

[4] Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le rapport sur les plans et les priorités ou le rapport ministériel sur le rendement.

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Concevoir des systèmes d'inspection pour vérifier l'efficacité des systèmes préventifs de l'industrie	2013	Permanente	Toutes les initiatives prévues sont liées aux programmes suivants : • Programme de salubrité des aliments • Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses • Programme des ressources végétales • Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques
° Introduire progressivement le modèle d'inspection intégré de l'Agence dans tous les programmes	2013	2018-2019	
• Poursuivre la modernisation de la réglementation et de la législation au sein de l'Agence	2013	2018 pour le processus actuel de modernisation; initiative permanente par la suite	
• Intégrer des méthodes de gestion des risques proactives et préventives dans tous les programmes de l'ACIA	2013	Permanente	
° Cadre de gestion intégrée des risques	2015	2017-2018	
• Anticiper les risques, les prévenir et s'y préparer grâce aux partenariats, aux réseaux et à l'échange d'information avec les intervenants	2013	Permanente	
° Diriger la création d'un réseau de surveillance de la salubrité des aliments, formé d'autorités fédérales et provinciales appuyées par des laboratoires et une infrastructure de communication, pour améliorer la détection des dangers d'origine alimentaire et les interventions	2013	Automne 2019	
• Veiller à ce que les intervenants acquièrent une compréhension claire et commune de l'important rôle qu'ils ont à jouer dans la gestion des risques	2013	Permanente	
° Définir et communiquer les rôles des partenaires, leurs responsabilités et les attentes envers eux dans le cadre des initiatives de modernisation de l'ACIA	2013	2018 pour le processus actuel de modernisation; initiative permanente par la suite	

Priorité : Accorder une attention accrue à l'**excellence du service**

Description : Le rôle de l'ACIA à titre d'organisme de réglementation efficace sera renforcé par l'attention accrue accordée à l'excellence du service. Le renforcement de la culture de prestation de services axée sur les citoyens améliorera l'exécution des programmes et accroîtra la confiance des intervenants (à l'échelle nationale et internationale) envers l'ACIA en tant qu'organisme de réglementation crédible et fiable.

Type de priorité[4] : Permanente

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Intégrer une culture du service à l'Agence	2013	Permanente	Toutes les initiatives prévues sont liées aux programmes suivants : • Programme de salubrité des aliments • Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses • Programme des ressources végétales • Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques
° Créer et appliquer une version révisée du modèle de service de l'Agence pour accroître l'efficacité et la rentabilité des services et pour mieux harmoniser les normes et les pratiques de prestation de services avec les politiques et les directives du Conseil du Trésor	2014	2017	
• Veiller à ce que les services de l'ACIA favorisent une réglementation efficace et efficiente du marché qu'elle régit	2013	Permanente	
° Mettre en œuvre une plateforme de prestation électronique de services pour améliorer l'accès électronique aux services de l'ACIA (p. ex. la certification électronique) et aux renseignements la concernant	2013	Printemps 2018	
• S'assurer que l'ACIA est considérée comme un organisme de réglementation fiable, transparent et crédible en mesure d'offrir des programmes adaptables, prévisibles et cohérents	2013	Permanente	
° Mettre en œuvre le modèle d'inspection amélioré	2013	2018	

Priorité : Mettre l'accent sur l'**excellence du rendement** interne

Description : L'optimisation du rendement permettra à l'ACIA d'évaluer l'efficacité de ses politiques et de ses programmes, et d'affecter ses ressources aux secteurs présentant les risques les plus élevés. L'Agence pourra également s'adapter et évoluer afin de répondre aux nouvelles demandes et attentes en mettant l'accent sur l'excellence du rendement interne.

Type de priorité[4] : Permanente

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Faire en sorte que la gestion du rendement fasse partie de la mentalité de l'Agence	2013	Permanente	Toutes les initiatives prévues sont liées aux programmes suivants : • Programme de salubrité des aliments • Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses • Programme des ressources végétales • Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques • Services internes
• Établir une bonne gouvernance et des systèmes de gestion interne efficaces qui appuient la planification axée sur les risques et la mobilisation des ressources	2013	Permanente	

Priorité : Mettre l'accent sur les **ressources humaines** en leur offrant la formation et les outils nécessaires

Description : Le fait de privilégier les talents divers, tout en offrant de la formation et des outils modernes, garantira à l'ACIA une main-d'œuvre stable, qualifiée et motivée capable de s'adapter.

Type de priorité[4] : Permanente

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Continuer d'attirer et de conserver des employés compétents, qualifiés et motivés	2013	Permanente	Toutes les initiatives prévues sont liées aux programmes suivants : • Programme de salubrité des aliments • Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses • Programme des ressources végétales • Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques • Services internes
• S'assurer que les employés ont accès aux outils, à la formation et à l'information dont ils ont besoin pour appuyer l'Agence et avancer dans leur carrière	2013	Permanente	
• Favoriser une culture de l'engagement	2013	Permanente	

Analyse des risques

L'ACIA est responsable de la détection et de la gestion des risques liés aux ressources végétales et animales et à l'approvisionnement alimentaire, mesures essentielles à un approvisionnement sûr et à une économie prospère. À l'échelle de l'Agence, la gestion intégrée des risques fait partie intégrante de ses activités d'élaboration de politiques, d'établissement des priorités, de planification, de prestation de services, d'examen et de production de rapports.

La grande majorité des risques qui s'inscrivent dans le mandat de l'Agence sont gérés de concert avec de nombreux partenaires et intervenants, au Canada comme à l'étranger. Les facteurs qui influent sur les principaux risques stratégiques que doit affronter l'Agence sont notamment :

- l'émergence constante de nouveaux agents pathogènes, attribuable à l'accroissement des déplacements et du commerce internationaux, à l'adaptation microbienne, à l'évolution des méthodes de production et de distribution ainsi qu'à la démographie et au comportement humain;
- la convergence des problèmes liés à la santé des humains, des animaux et des écosystèmes;
- l'émergence de chaînes d'approvisionnement mondiales, qui ont radicalement changé la façon de produire, de transformer, d'emballer, de distribuer et de vendre les produits agricoles;
- l'augmentation et la diversification des produits importés au Canada;
- l'élargissement des possibilités d'exportation pour les producteurs canadiens, combiné à l'évolution des normes mondiales et au resserrement des exigences;
- le développement rapide des technologies de transformation et de fabrication, qui donne lieu à une augmentation considérable de la vitesse, du volume et de la diversité de la production et à la nécessité d'adapter en conséquence les cadres législatif et réglementaire;
- des consommateurs et des intervenants de plus en plus informés et exigeants, et de moins en moins disposés à prendre des risques;
- un consensus international grandissant quant à la nécessité de se doter de technologies et de méthodes scientifiques communes pour assurer la surveillance de l'industrie et soutenir le commerce mondial de produits agroalimentaires.

L'élaboration du profil de risque de l'Agence s'inscrit dans les pratiques actuelles de gestion des risques de l'ACIA. Le profil de risque de l'Agence recense les principaux risques stratégiques auxquels est exposée l'Agence du fait de son contexte opérationnel interne et externe, et offre des stratégies visant à réduire l'exposition au risque à des niveaux tolérables au cours des prochaines années. Le profil de risque de l'Agence a été entièrement renouvelé en 2012, et son annexe a été révisée en 2014.

Le programme de transformation de l'Agence découle de sa vision d'un système de prévention amélioré axé sur les résultats et les risques. Afin de renforcer sa capacité à orienter rapidement ses efforts de façon à réduire le plus possible les risques, l'ACIA travaille à l'élaboration d'un modèle permettant d'évaluer et de comparer systématiquement les divers risques qu'elle gère pour le compte de la population canadienne.

Ce modèle renseignera l'ACIA sur l'importance relative des risques et sur la rentabilité des mesures prises pour les atténuer. De plus, il s'inscrit dans l'engagement du gouvernement à faire preuve de transparence et à prendre des décisions fondées sur des données probantes. Les renseignements recueillis guideront les décisions au sujet de la meilleure façon de planifier des activités comme l'inspection et la surveillance. Au bout du compte, l'ACIA sera en mesure d'optimiser les ressources publiques consacrées à la réduction des risques.

Le **tableau 1** résume les principaux risques stratégiques de l'ACIA, classés en fonction de leur probabilité et de leurs répercussions, et indique les stratégies prévues en réponse à ces risques. Tous les risques établissent un lien avec l'architecture d'alignement des programmes de l'Agence.

Tableau 1 : Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Gestion du changement **La capacité de gérer efficacement le changement de façon continue** L'évolution des facteurs économiques, sociaux et environnementaux à l'échelle planétaire influe sur le contexte réglementaire et commercial de l'Agence. En outre, les compressions budgétaires prennent de plus en plus d'importance, tout comme la nécessité qui en découle d'innover afin de préserver, voire d'accroître, l'efficacité de façon à ce que l'Agence puisse mener ses activités et remplir son mandat.	• Poursuite de la transformation de l'Agence • Poursuite de la mise en œuvre du programme de perfectionnement en gestion de projets de l'ACIA • Élaboration et mise en œuvre d'un cadre de mesure du rendement pour la planification des investissements • Poursuite du renforcement de la gestion des risques, de la planification, du suivi du rendement et de la production de rapports • Promotion de la gestion de la matérialisation des avantages à l'appui des méthodes d'investissement et de gestion du rendement de l'ACIA • Poursuite des activités de mise à jour des frais d'utilisation et des normes de service par la mise en œuvre du plan d'action et des étapes à venir présentés lors de la table ronde de la haute direction en mars 2015 sur la modernisation et le principe d'agence unique • Renforcement des valeurs et de l'éthique • Poursuite de la promotion de l'architecture opérationnelle de l'ACIA	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Information de gestion et infrastructure de GI/TI **La capacité de prendre des décisions fondées sur les risques en utilisant de l'information et des données exactes et utiles fournies en temps opportun** En raison de la diversité des besoins de l'Agence en matière d'information et de sa présence dans tout le pays, son infrastructure de GI/TI est constituée d'un mélange complexe de matériel nouveau et ancien qui prend en charge de nombreux systèmes de GI/TI et de nombreuses bases de données. Les différences dans la façon dont se font la collecte, l'analyse et l'utilisation de l'information dans les multiples systèmes et au moyen de différents types de matériel peuvent gêner la communication de l'information et la prise de décisions opérationnelles et réglementaires en temps opportun.	• Modernisation et regroupement des plateformes de GI/TI : Initiative de transformation des services de courriel • Modernisation de la prestation de services : projets de plateforme de prestation électronique de services, de portail de délivrance de permis et de regroupement des sites Web • Poursuite de l'initiative de renouvellement des sites Web • Poursuite du développement des communications numériques • Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie électronique de l'Agence • Poursuite de la production des tableaux de bord du Centre de gestion de l'information opérationnelle	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles
Transparence et mise à profit des relations **Possibilité d'accroître sa transparence et sa responsabilisation envers les intervenants** L'échange de renseignements permet aux parties réglementées de prendre des mesures pour veiller à respecter les exigences, et permet au public de mieux connaître le marché canadien, dans lequel il a davantage confiance. Diverses méthodes permettent de mobiliser l'industrie, d'autres intervenants gouvernementaux et le public, et de collaborer avec eux pour améliorer la création d'extrants qui sont mutuellement avantageux et convenus.	• Poursuite de l'initiative de renouvellement des sites Web • Poursuite du développement des communications numériques • Poursuite de l'amélioration de la mobilisation des intervenants et de la communication avec eux • Amélioration de la mobilisation des partenaires internationaux et de la communication avec eux • Poursuite de la mise à jour des frais d'utilisation et des normes de service	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Gestion des urgences **La capacité de répondre à de multiples urgences simultanées ou à grande échelle** L'ACIA est bien préparée et a la capacité d'intervenir en cas d'urgence. Cependant, les contextes de menace continuent d'évoluer, ce qui exige une mise à jour régulière des plans et des mesures d'intervention pour refléter les changements et réaliser des économies, de façon à ce que l'Agence maintienne un minimum de ses fonctions de gestion essentielles pendant les urgences.	• Poursuite de l'élaboration du cadre stratégique fédéral-provincial-territorial de gestion des urgences • Poursuite du maintien et de la surveillance des stratégies de préparation et d'atténuation des risques pour la gestion des urgences	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles
Capacité scientifique **La capacité scientifique à s'adapter et à intervenir en temps opportun** Les avancées scientifiques et technologiques ont augmenté la complexité des produits réglementés par l'Agence. De plus, il existe un consensus international grandissant quant à la nécessité de se doter d'équipement et de méthodes scientifiques communs pour assurer la surveillance de l'industrie et soutenir le commerce mondial de produits agroalimentaires. L'Agence s'attend à maintenir un effectif et des laboratoires modernes qui suivront l'évolution des produits réglementés et des exigences internationales.	• Poursuite du renforcement de la capacité scientifique • Poursuite de l'élaboration du Réseau d'information sur la salubrité des aliments • Poursuite de la mise en œuvre du Réseau canadien de surveillance zoosanitaire • Renforcement de la mobilisation des partenaires internationaux • Poursuite de la mise en œuvre des initiatives de modernisation des ressources humaines de l'Agence	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Cadres législatif, de réglementation et de programme **La capacité des cadres législatif, de réglementation et de programme actuels à aider l'Agence à bien remplir son mandat** Le développement rapide des technologies de transformation et de fabrication a donné lieu à une augmentation considérable de la vitesse, du volume et de la diversité de la production, exigeant ainsi des cadres législatif et réglementaire à jour. Les lois et les pouvoirs ont des répercussions sur la conception et la prestation des programmes qui règlementent les nouveaux produits et soutiennent la concurrence économique au sein de l'industrie.	• Poursuite du plan de réglementation de l'ACIA pour 2016 • Poursuite de l'élaboration du cadre de gestion intégrée des risques de l'ACIA, y compris du cadre de gestion des risques liés aux programmes • Poursuite de la promotion de l'architecture opérationnelle de l'ACIA • Définition d'une stratégie de modernisation visant la protection des végétaux et la santé des animaux • Poursuite des activités ayant trait au rendement des systèmes de l'ACIA	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles
Efficacité des inspections **La capacité, en matière d'inspection, de prévenir et de détecter rapidement les menaces relatives à la salubrité des aliments et aux ressources végétales et animales et d'intervenir promptement** Jusqu'à tout récemment, l'Agence avait exécuté 14 programmes d'inspection ayant évolué indépendamment les uns des autres, chacun ayant des exigences diverses et complexes liées à la formation, à la collecte de renseignements et à la conformité de l'industrie, selon le produit réglementé. Actuellement, l'efficacité des ressources de l'Agence est limitée par la gestion de multiples programmes de formation et systèmes de GI/TI visant à traiter les variations distinctes entre les processus d'inspection, les outils et la collecte de renseignements.	• Poursuite de la mise en œuvre du programme de transformation de l'Agence • Mise en œuvre, par phases, du modèle d'inspection intégré de l'Agence dans ses trois secteurs d'activité et à l'échelle nationale, en commençant par les procédures d'inspection normalisées et la vérification de la conformité des plans de contrôle préventif des parties réglementées • Poursuite de l'exécution du Programme préalable à l'emploi • Poursuite de l'exécution du programme d'école des superviseurs pour améliorer la culture de salubrité des aliments par la supervision efficace • Poursuite de la promotion de l'architecture opérationnelle de l'ACIA • Poursuite de la mise en œuvre des initiatives de modernisation des ressources humaines de l'Agence	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

Dépenses prévues

Les tableaux qui suivent présentent les dépenses et les équivalents temps plein de l'ACIA prévus pour les trois prochains exercices, soit de 2016-2017 à 2018-2019. Ces chiffres ne tiennent pas compte du renouvellement des fonds supplémentaires demandés. Les tableaux présentent également le Budget principal des dépenses 2016-2017, qui nécessitera l'approbation du Parlement.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
739 739 165	747 139 165	668 623 826	665 804 636

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2016-2017	2017-2018	2018-2019
5 987	5 952	5 949

Les dépenses prévues en 2016-2017 sont supérieures au budget principal des dépenses d'environ 7,4 millions de dollars pour la même période. Cet écart est dû aux transferts prévus d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) à l'ACIA pour soutenir les objectifs communs par l'intermédiaire des activités du Secrétariat de l'accès aux marchés et pour apporter à AAC une expertise technique liée aux systèmes de salubrité des aliments à la ferme et en aval de la ferme, aux normes nationales de biosécurité et à la traçabilité dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*.

De 2016-2017 à 2018-2019, la baisse de 81,3 millions de dollars des dépenses prévues et de 38 des ETP est principalement attribuable à l'élimination progressive du financement du projet de plateforme de prestation électronique de services et de l'initiative fédérale liée aux infrastructures.

Sommaire de la planification budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en dollars)

Résultats stratégiques, programmes et services internes	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses 2014-2015	Dépenses projetées 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
Résultat stratégique : Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles							
Programme de salubrité des aliments	364 310 525	421 520 442	396 672 510	364 582 936	365 461 365	318 276 712	315 457 522
Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	187 939 265	162 039 970	119 149 572	137 163 046	138 055 855	123 478 947	123 478 947
Programme des ressources végétales	86 537 966	90 262 195	81 732 879	93 368 850	93 894 697	78 723 209	78 723 209
Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques	35 004 557	40 718 768	35 080 219	31 045 476	35 727 492	35 727 492	35 727 492
Total partiel – Résultat stratégique	**673 792 313**	**714 541 375**	**632 635 180**	**626 160 307**	**633 139 409**	**556 206 360**	**553 387 170**
Services internes	131 959 340	133 951 514	118 604 347	113 578 857	113 999 756	112 417 466	112 417 466
Total	**805 751 653**	**848 492 889**	**751 239 526**	**739 739 165**	**747 139 165**	**668 623 826**	**665 804 636**

Les données des exercices 2013-2014 et 2014-2015 représentent les dépenses définitives. Les dépenses projetées pour 2015-2016 correspondent aux autorisations de dépenser de l'Agence accordées par le Parlement et conformes au budget principal des dépenses, au Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016, ainsi qu'aux autorisations provenant des crédits centraux du Conseil du Trésor. Les autorisations de 2015-2016 seront mises à jour une fois le dernier budget supplémentaire des dépenses déposé et d'autres rajustements effectués, comme les affectations des crédits centraux du Conseil du Trésor et les mises à jour de fin d'exercice des autorisations réglementaires. Les autorisations de fin d'exercice 2015-2016 et les dépenses réelles seront présentées dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2015-2016.

Les exercices 2016-2017 à 2018-2019 correspondent aux dépenses prévues et excluent les ressources qui n'ont pas encore été approuvées, telles que le renouvellement des ressources, les rajustements annuels des autorisations de fin d'exercice pour les postes législatifs et les affectations des crédits centraux du Conseil du Trésor.

Principales tendances

- Dans l'ensemble, la diminution des ressources de l'Agence de 2013-2014 à 2018-2019 est principalement attribuable à diverses initiatives de réduction des coûts centrées sur des gains d'efficacité administratifs et des changements administratifs et à l'élimination progressive des ressources pour le Programme de salubrité des aliments. L'ACIA évaluera les ressources nécessaires au financement graduellement éliminé et, au besoin, demandera son renouvellement afin de protéger et d'améliorer de façon continue le système canadien de salubrité des aliments, ainsi que la sécurité et l'accessibilité de l'approvisionnement alimentaire.
- Les dépenses de l'Agence pour 2014-2015 couvrent aussi les importants décaissements uniques liés aux initiatives gouvernementales pour le personnel et aux règlements salariaux rétroactifs.
- La diminution significative enregistrée pour le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses est liée aux paiements d'indemnisation prévus par la loi versés en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* en 2013-2014 et en 2014-2015, lesquels ne sont pas prévus pour les années à venir.
- De 2016-2017 à 2018-2019, la diminution significative enregistrée pour le Programme de salubrité des aliments, le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses et le Programme des ressources végétales est principalement attribuable à l'élimination progressive du financement du projet de plateforme de prestation électronique de services et de l'initiative fédérale liée aux infrastructures.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses prévues pour 2016–2017 avec le cadre pangouvernemental[xvii] (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultats du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2016-2017
Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles	Programme de salubrité des aliments	Affaires sociales	Des Canadiens en santé	365 461 365
	Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	Affaires sociales	Des Canadiens en santé	138 055 855
	Programme des ressources végétales	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	93 894 697
	Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques	Affaires internationales	Un Canada prospère grâce au commerce international	35 727 492

Total des dépenses prévues par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	93 894 697
Affaires sociales	503 517 220
Affaires internationales	35 727 492
Affaires gouvernementales	–

Tendances relatives aux dépenses de l'organisation

Les dépenses de l'ACIA ont augmenté en 2014-2015 en raison d'importants décaissements uniques liés aux initiatives gouvernementales pour le personnel et aux règlements salariaux rétroactifs.

Les dépenses prévues de l'ACIA ont augmenté de 2015-2016 à 2016-2017, principalement en raison de l'augmentation des ressources pour la deuxième année de l'initiative fédérale liée aux infrastructures et des ressources supplémentaires destinées au projet de plateforme de prestation électronique de services. Les ressources prévues pour 2017–2018 et 2018-2019 demeurent stables. En ce qui concerne le financement graduellement éliminé, l'ACIA évaluera les ressources nécessaires à ces initiatives et, au besoin, demandera leur renouvellement afin de protéger et d'améliorer de façon continue le système canadien de salubrité des aliments de même que la sécurité et l'accessibilité de l'approvisionnement alimentaire et des ressources végétales et animales.

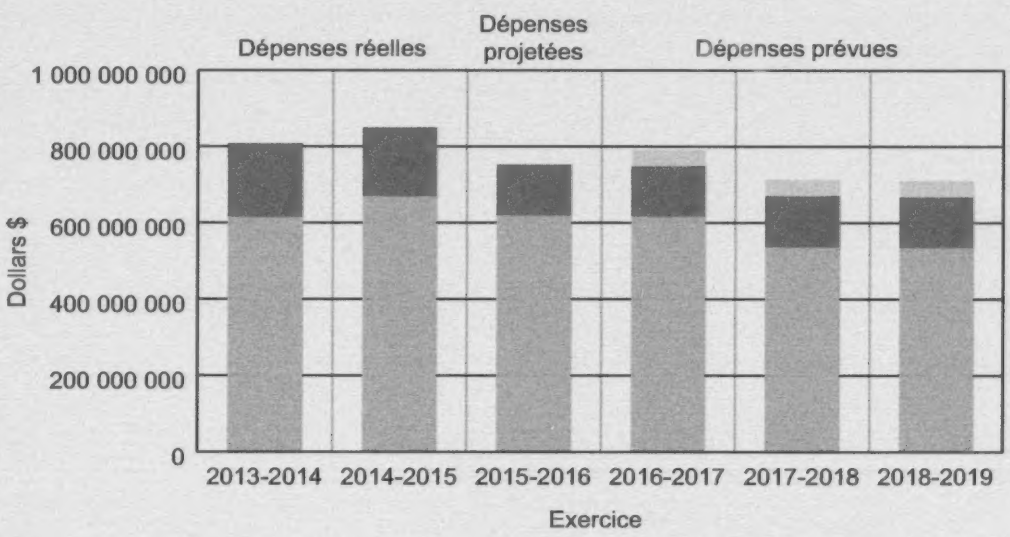

	Dépenses réelles		Dépenses projetées	Dépenses prévues		
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Dépenses prévues – programmes temporisés	0	0	0	42 923 401	42 923 401	42 923 401
Dépenses législatives	194 030 459	181 267 323	135 486 195	134 622 227	134 622 227	134 622 227
Crédits votés	611 721 194	667 225 566	615 753 331	612 516 938	534 001 599	531 182 409
Total	805 751 653	848 492 889	751 239 526	790 062 566	711 547 227	708 728 037

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits de l'ACIA, veuillez consulter le *Budget principal des dépenses 2016-2017*[xviii].

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

La présente section décrit en détail les activités prévues par l'ACIA pour atteindre son résultat stratégique. Ce résultat dépend d'un bon nombre de facteurs, notamment les priorités du gouvernement fédéral et de l'Agence, le profil de risque de l'Agence et l'application des leçons apprises. Les leçons apprises peuvent provenir de diverses sources, y compris les vérifications internes et externes, les évaluations de programmes internes, les commentaires des intervenants consultés, l'information tirée de la mesure du rendement (y compris la gestion de la qualité), les analyses après incident structurées à la suite d'évènements comme la présence importante de phytoravageurs, une éclosion de maladie animale ou les rappels d'aliments sérieux. Cette section présente aussi les principaux secteurs qui seront priorisés par l'ACIA au cours des trois prochains exercices.

Résultat stratégique : Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

L'atténuation des risques liés à la salubrité des aliments est une grande priorité pour l'ACIA. La protection de la santé et du bien-être de la population, de l'environnement et de l'économie du Canada est la pierre angulaire de la conception et de l'élaboration des programmes de l'Agence. En collaboration et en partenariat avec l'industrie, les consommateurs, les universités ainsi que des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, l'ACIA poursuivra ses efforts pour protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé liés aux aliments et aux zoonoses.

L'ACIA soutient l'agriculture canadienne. Elle aide les entreprises agroalimentaires à pénétrer les marchés nationaux et internationaux et à y être compétitives. Pour cela, elle continuera de moderniser et d'appliquer des cadres de réglementation et de programme pour les importations et les exportations répondant aux exigences canadiennes et étrangères. L'ACIA poursuivra ses activités régulières de sensibilisation et de consultation auprès des principaux intervenants et partenaires, notamment l'industrie, les consommateurs ainsi que les organismes internationaux de commerce et de normalisation. Cet engagement lui permet de maintenir une communication ouverte et transparente avec ses intervenants et divers groupes de consultation.

L'ACIA vise l'excellence et l'amélioration continue pour obtenir de meilleurs résultats en matière de sécurité et renforcer l'intégrité découlant des systèmes de réglementation. L'ACIA continue de mettre en place une approche axée davantage sur la prévention et fondée sur les systèmes dans le cadre de son modèle d'inspection intégré. Ainsi, l'Agence et les parties réglementées pourront mieux s'adapter aux risques émergents ainsi qu'aux nouvelles tendances mondiales et scientifiques. Le modèle d'inspection intégré de l'Agence met en application des concepts relatifs à la gestion des risques

axés sur la prévention qui sont reconnus mondialement. Il remplace le modèle amélioré d'inspection des aliments pour harmoniser pleinement les résultats stratégiques de tous les travaux d'inspection de l'ACIA et illustrer l'ensemble du mandat de l'Agence. Le modèle représente la vision de l'ACIA et son approche à l'égard de l'inspection réglementaire. L'ACIA a entamé la mise en œuvre progressive du modèle et la poursuivra jusqu'en 2020. De plus amples renseignements sur la mise en œuvre seront fournis aux intervenants à mesure qu'elle progresse.

L'ACIA poursuivra la réforme réglementaire en application de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* afin de renforcer et de moderniser davantage le système canadien de salubrité des aliments. La *Loi sur la croissance dans le secteur agricole*, adoptée par la Chambre des communes le 24 novembre 2014 et par le Sénat le 24 février 2015, a reçu la sanction royale le 25 février 2015. Cette loi vise à moderniser et à renforcer les lois agricoles canadiennes, à soutenir l'innovation dans l'industrie agricole canadienne et à augmenter les débouchés sur les marchés internationaux. La *Loi*[xix] propose de modifier un ensemble de lois que l'ACIA est chargée de faire respecter pour réglementer le secteur agricole canadien. Toutes les dispositions de la *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* visant l'ACIA sont maintenant en vigueur, sauf une. Pour s'appliquer, le paragraphe 53(1) de la *Loi*, lequel modifie les définitions d'« animaux de ferme » et de « vente » figurant dans la *Loi relative aux aliments du bétail*, exige des dispositions réglementaires. L'ACIA poursuivra les travaux de renouvellement de la réglementation concernant les engrais et les aliments du bétail et de modification des cadres de réglementation régissant la santé des animaux et la protection des végétaux.

L'ACIA met aussi l'accent sur plusieurs initiatives horizontales visant à contribuer à la protection des consommateurs. L'ACIA prévoit faire participer davantage les intervenants, poursuivre ses initiatives de modernisation de l'étiquetage des aliments et de transparence, établir et améliorer des systèmes de données et sa capacité de prise de décisions, et continuer de mener ses nombreuses activités opérationnelles quotidiennes. Parmi ces activités quotidiennes, citons les avis publics de rappel d'aliments et de signalisation d'allergies et les opérations éclair à la frontière pour intercepter les aliments qui peuvent menacer la santé des Canadiens.

Dans la foulée des améliorations apportées au Programme de salubrité des aliments, l'ACIA commencera ses travaux liés à la modernisation de l'inspection en ce qui a trait au Programme des ressources végétales et au Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses. Cela l'aidera à bien définir les responsabilités incombant aux parties réglementées ainsi que ses propres responsabilités, à fournir une surveillance uniforme des secteurs assujettis aux règlements sous la responsabilité de l'ACIA, à accroître le recours aux données scientifiques et d'inspection pour aider à affecter les ressources aux secteurs comportant les risques les plus élevés, de même qu'à adapter l'inspection pour se concentrer sur l'efficacité des contrôles des parties réglementées.

Grâce à la génomique, l'ACIA veut acquérir et appliquer de nouvelles connaissances et compétences ainsi que des technologies, des méthodes et des outils de diagnostic rapides, précis et rentables destinés aux trois secteurs d'activité de l'Agence (protection des végétaux, santé des animaux et salubrité des aliments) pour la détection, l'isolation, l'identification et la caractérisation de nouveaux pathogènes, ravageurs et espèces envahissantes. En 2016-2017, l'ACIA participera à la phase VI (2016-2019) de l'Initiative de recherche et développement en génomique, qui comporte de nouveaux projets aux objectifs communs nécessitant une collaboration en matière de recherche scientifique pour l'application de la génomique. Ces nouveaux projets sont censés tenir compte des priorités stratégiques du gouvernement du Canada au chapitre de la résistance antimicrobienne et protéger la biodiversité et les écosystèmes du Canada.

Dans le cadre de sa transformation, l'ACIA mettra à jour son architecture d'alignement des programmes et son cadre de mesure du rendement connexe en fonction du programme alimentaire unique.

Les tableaux de rendement, aux pages suivantes, présentent les indicateurs de rendement utilisés pour déterminer dans quelle mesure l'ACIA atteint son unique résultat stratégique (voir les tableaux 2-1, 2-2, 2-3 et 2-4). La méthode qui sera utilisée dans l'évaluation du rendement réel pour chaque indicateur est disponible sur le site de l'ACIA[xx].

Pour atteindre son résultat stratégique, l'ACIA a établi un système de gestion des risques rigoureux dont elle fait la promotion à tous les échelons. C'est pourquoi elle surveillera et évaluera continuellement son contexte opérationnel pour être au fait des risques et des possibilités qui peuvent influer sur l'atteinte de ce résultat. L'élaboration du profil de risque de l'Agence est au cœur de son processus de gestion des risques. Les principaux risques pour l'ACIA, tels qu'ils sont exposés dans le profil, sont résumés au tableau 1.

Dans le cadre de son programme de modernisation, l'ACIA conçoit un modèle de décision fondé sur les risques afin de faciliter la comparaison des risques dans l'ensemble de ses secteurs d'activité et d'offrir de solides bases d'analyse qui orienteront la planification et la prise de décisions à long terme au sein de l'organisation. Ce modèle s'inscrit dans le nouveau cadre de gestion intégrée des risques de l'ACIA, qui vise à favoriser l'intégration des pratiques et des processus de gestion des risques et à fournir des précisions quant à l'intégration uniforme de la gestion des risques, de la responsabilisation et des liens au moment de la planification et de la prise de décisions.

Pour atténuer les risques et atteindre son résultat stratégique, l'Agence, par l'intermédiaire de ses activités de programme (Programme de salubrité des aliments, Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses, Programme des ressources végétales, Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques), centrera ses efforts, en 2016-2017, sur la modernisation des règlements, des processus et des systèmes, le renforcement de la capacité scientifique et des partenariats, l'établissement de partenariats au pays et à l'étranger, et la collaboration avec les intervenants.

Ces mesures aideront l'Agence à respecter les quatre priorités suivantes :

- mettre davantage l'accent sur la **prévention** afin de réduire au minimum les risques pour la santé des humains, des animaux et des végétaux;
- mettre l'accent sur l'**excellence du service** pour améliorer son rôle à titre d'organisme de réglementation;
- mettre l'accent sur l'**excellence du rendement** interne pour s'adapter à l'évolution des exigences et des attentes;
- mettre l'accent sur les **ressources humaines** en leur offrant de la formation et des outils.

Programme 1.1 : Programme de salubrité des aliments

Description

Le Programme de salubrité des aliments vise à atténuer les risques pour la santé publique associés aux maladies et aux autres dangers pour la santé qui menacent le système d'approvisionnement alimentaire, et à gérer les urgences et les incidents liés à la salubrité des aliments. Ces objectifs sont atteints en favorisant la sensibilisation à la salubrité des aliments grâce à la participation du public à cet égard et à la vérification de la conformité de l'industrie avec des normes et des règlements fondés sur des principes scientifiques. Le Programme prévoit des initiatives pour veiller à ce que les consommateurs reçoivent de l'information sur la salubrité des aliments et la nutrition et pour décourager les pratiques commerciales déloyales ciblant les consommateurs et l'industrie. En collaborant avec d'autres gouvernements et intervenants, l'Agence peut mieux détecter, suivre et atténuer les risques liés aux aliments et au système d'approvisionnement alimentaire, y compris les maladies d'origine alimentaire. Le Programme contribue à la santé publique et inspire confiance à l'égard du système alimentaire canadien.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
364 582 936	365 461 365	318 276 712	315 457 522

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2016-2017	2017-2018	2018-2019
3 116	3 086	3 083

De 2016-2017 à 2018-2019, les dépenses prévues pour le Programme de salubrité des aliments baissent de 50,0 millions de dollars, et le nombre d'ETP diminue de 33. Cette baisse est principalement attribuable à l'élimination progressive du financement du projet de plateforme de prestation électronique de services et de l'initiative fédérale liée aux infrastructures, de même qu'à la faible diminution des fonds consacrés à l'initiative de supervision de la salubrité des aliments.

Tableau 2-1a : Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les risques pour la population canadienne liés au système d'approvisionnement alimentaire sont atténués	Nombre de secteurs de produits pour lesquels des établissements agréés et inspectés par le gouvernement fédéral atteignent les objectifs de conformité établis	6 secteurs sur 6	31 mars 2017
	Pourcentage d'avertissements diffusés au public dans les 24 heures suivant une décision de rappel d'aliments de catégorie I[5]	100 %	31 mars 2017
	Pourcentage d'avertissements diffusés au public dans les 24 heures suivant une décision de rappel d'aliments de catégorie II[6]	95 %	31 mars 2017
Les produits alimentaires canadiens et importés sont conformes aux règlements canadiens et aux accords internationaux	Nombre de secteurs de produits pour lesquels des produits alimentaires canadiens testés atteignent les objectifs de conformité établis	6 secteurs sur 6	31 mars 2017
	Nombre de secteurs de produits pour lesquels des produits alimentaires importés testés atteignent les objectifs de conformité établis	6 secteurs sur 6	31 mars 2017

Faits saillants de la planification

Les quatre grandes priorités stratégiques du Programme de salubrité des aliments pour 2016-2017 sont la publication du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada*, la modernisation du modèle et des règlements d'étiquetage des aliments, la modernisation du Programme d'inspection de l'abattage et l'établissement de données de base sur la réduction des agents pathogènes.

[5] Catégorie I – représente une situation où il existe une probabilité raisonnable que la consommation d'un aliment ou l'exposition à un aliment pourrait causer de sérieuses répercussions sur la santé ou pourrait causer la mort, ou une situation où l'on juge la probabilité d'une éclosion d'origine alimentaire comme étant élevée.

[6] Catégorie II – représente une situation où il existe une probabilité raisonnable que la consommation d'un aliment ou l'exposition à un aliment pourrait avoir sur la santé des répercussions indésirables temporaires sans menacer la vie, ou pour laquelle la probabilité de répercussions indésirables graves est jugée éloignée.

Modernisation de la réglementation pour accroître la salubrité et l'efficacité

L'ACIA a réalisé des progrès considérables au chapitre de la modernisation de ses lois et de son modèle d'inspection. En 2016-2017, elle poursuivra la réforme réglementaire en application de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*. L'objectif final est un système de prévention permettant à l'ACIA de gérer les risques et les ressources de façon uniforme et horizontale pour l'ensemble des produits. Le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* proposé devrait être publié dans la partie I de la *Gazette du Canada* au cours de l'exercice à venir.

Afin d'assurer l'application efficace du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* proposé, l'ACIA élaborera et mettra en œuvre une stratégie globale de promotion de la conformité qui fera connaître et comprendre à l'industrie les nouvelles exigences. La stratégie comprendra des ressources et des outils interactifs en ligne conçus pour l'utilisateur, des mesures proactives de sensibilisation et de communication ainsi que divers documents d'orientation. Notamment, l'Agence élaborera un manuel précisant qui doit détenir un permis ou un plan de contrôle préventif et présentant des modèles préliminaires de plan pour les petites entreprises de même qu'une série de questions et réponses connexes.

L'ACIA élaborera une orientation d'interprétation pour expliquer la nature et l'importance des exigences réglementaires, ainsi que des systèmes modèles qui présentent les pratiques habituellement acceptées pour aider l'industrie à se conformer aux règlements. L'orientation d'interprétation, les systèmes modèles et le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* devraient tous être publiés simultanément dans la partie II de la *Gazette du Canada*.

En partenariat avec SC, l'ACIA travaille sur un plan de modernisation des normes de composition du *Règlement sur les aliments et drogues* et du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* lorsqu'ils entreront en vigueur. Cette initiative vise à évaluer l'appui des intervenants à l'égard du plan de modernisation des normes et d'évaluation de l'état de préparation des secteurs de produits. La consultation des intervenants se poursuivra et sera suivie de l'ébauche de propositions de modifications réglementaires. L'objectif serait également d'intégrer les normes de composition dans le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* par renvoi à un recueil de normes.

Le Réseau d'information sur la salubrité des aliments vise à renforcer la capacité à prévoir, à détecter et à gérer les dangers liés aux aliments. En partenariat avec l'ASPC, SC, les provinces et les territoires, l'ACIA poursuivra l'établissement de ce réseau de collaboration et la planification de l'infrastructure technique nécessaire au partage des données sur la salubrité des aliments. En outre, l'ACIA intégrera de multiples dépôts de données pour garantir l'accès à des ensembles de données complets et fiables servant à l'établissement de tendances et à l'analyse.

L'ACIA poursuivra la modernisation du système canadien de salubrité des aliments et l'élaboration d'un cadre de surveillance axé sur les risques. Le modèle d'évaluation des risques orientera et appuiera la prise de décisions fondées sur les risques dans le cadre du modèle d'inspection intégré de l'Agence grâce à l'évaluation des risques liés à la salubrité des aliments, ce qui permettra une meilleure distribution des ressources d'inspection. Ainsi, l'ACIA sera en mesure d'évaluer les risques liés à la salubrité des aliments concernant divers produits alimentaires et stratégies d'affaires.

Grâce à l'initiative de supervision de la salubrité des aliments, l'ACIA et Santé Canada renforcent la supervision de la salubrité des aliments dans les secteurs des fruits et légumes frais, du poisson et des produits de la mer ainsi que des produits alimentaires manufacturés. De plus, l'ACIA offrira une orientation fonctionnelle et de la formation au personnel, de même que de l'orientation à l'industrie, en plus de poursuivre les évaluations des pays étrangers relativement aux secteurs prioritaires pour améliorer la salubrité des produits alimentaires importés.

Pour donner suite aux commentaires des intervenants au sujet des règles d'étiquetage et des normes d'identité des produits alimentaires en vigueur, l'ACIA formule des recommandations pour aider les Canadiens à se servir des renseignements figurant sur les étiquettes pour prendre des décisions d'achat éclairées. L'initiative de modernisation de l'étiquetage des aliments de l'ACIA répondra aux besoins de l'industrie alimentaire relativement à l'innovation et à l'amélioration de l'accès aux marchés, et à terme, fournira au Canada un système d'étiquetage des aliments moderne et novateur.

L'initiative de modernisation de l'étiquetage des aliments conduira à des résultats avantageux pour tous les Canadiens :

- supervision améliorée de la salubrité des aliments;
- accès à plus de renseignements permettant aux consommateurs de prendre des décisions d'achat éclairées;
- règlements, politiques et programmes améliorés;
- prestation de services améliorée.

La prochaine étape consiste à formuler des recommandations et à élaborer un plan de mise en œuvre, y compris une démarche pour moderniser les normes de composition des aliments à l'automne 2016.

Sous-programme 1.1.1 : Viande et volaille

Description

Le sous-programme de la viande et de la volaille vise à atténuer les risques associés à la viande et à la volaille et aux produits connexes fabriqués au Canada dans des établissements agréés par le gouvernement fédéral ou importés pour la consommation. Cet objectif est atteint grâce à la vérification de la conformité de la viande et de la volaille avec les exigences en matière de santé et de salubrité prescrites par les lois et les règlements pertinents en vigueur. Le sous-programme aide à décourager les pratiques commerciales déloyales en matière d'étiquetage des produits de viande préemballés[7]. Il permet également d'évaluer l'exécution d'un programme de classement fondé sur des normes objectives en matière de qualité de la viande et de rendement au détail. Le sous-programme renforce la confiance des Canadiens à l'égard de la viande, de la volaille et des produits connexes vendus au pays.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
176 049 929	160 166 434	158 528 436

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
1 530	1 515	1 513

De 2016-2017 à 2018-2019, les dépenses prévues pour le sous-programme de la viande et de la volaille baissent de 17,5 millions de dollars, et le nombre d'ETP diminue de 17. Cette baisse est principalement attribuable à l'élimination progressive du financement du projet de plateforme de prestation électronique de services et de l'initiative fédérale liée aux infrastructures.

[7] Produit préemballé :
- tout aliment contenu dans un emballage, de la façon dont il est habituellement vendu, utilisé ou acheté, ou
- tout produit conditionné de telle manière qu'il est ordinairement vendu au consommateur, ou utilisé ou acheté par lui, dans son contenant d'origine.

Tableau 2-1b : Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les établissements de production de viande et de volaille agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements producteurs de viande et de volaille agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %	31 mars 2017
Les produits de viande et de volaille destinés à la consommation au Canada sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage de produits de viande et de volaille d'origine canadienne testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	31 mars 2017
	Pourcentage de produits de viande et de volaille d'importation testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	31 mars 2017

Faits saillants de la planification

Modernisation de l'inspection pour accroître la salubrité des aliments et l'accès aux marchés

En 2016-2017, l'ACIA poursuivra la mise en œuvre de son Programme d'inspection de l'abattage modernisé qui rationalise et simplifie le système d'inspection des aliments. Il s'agit d'un programme unique d'inspection modernisé pour toutes les espèces, axé sur les risques, optimisé en fonction des dangers actuels pour la salubrité des aliments et le bien-être, abordable et reconnu par les partenaires commerciaux.

Un projet pilote pour le Programme d'inspection de l'abattage modernisé sera lancé dans les établissements qui abattent des porcs, de la volaille et des bovins et créera des possibilités de partenariat accru entre l'ACIA, les intervenants et les partenaires commerciaux clés tels que les États-Unis. Une fois le projet pilote mené à bien, les programmes d'inspection des chaînes d'abattage à haute vitesse des bovins, des porcs et de la volaille seront modifiés et regroupés.

Renforcement de la capacité scientifique et des partenariats pour appuyer la prise de décisions

Dans le cadre de l'Initiative de réduction des agents pathogènes, visant à réduire les niveaux d'agents pathogènes contenus dans la viande et la volaille, l'ACIA continuera à réaliser une étude de base sur la prévalence de l'*E. coli* dans le bœuf ainsi que de la *Salmonella* et de la bactérie *Campylobacter* dans le poulet à griller.

En 2016-2017, l'ACIA achèvera l'analyse des données du projet pilote d'étude microbiologique de base visant les carcasses de bœuf et invitera les intervenants d'autres ministères fédéraux, des administrations provinciales et territoriales et de l'industrie à lui communiquer les résultats de l'analyse de données et à contribuer à la réalisation de l'étude de base de 12 mois.

L'ACIA poursuivra sa participation active aux initiatives canado-américaines que sont Par-delà la frontière et le Conseil de coopération en matière de réglementation, en mettant l'accent sur les questions relatives aux viandes.

Sous-programme 1.1.2 : Oeufs

Description

Le sous-programme des œufs vise à atténuer les risques associés aux œufs et aux produits à base d'œufs fabriqués au Canada dans des établissements agréés par le gouvernement fédéral ou importés pour la consommation. Cet objectif est atteint grâce à la vérification de la conformité du classement par catégorie des œufs et des produits à base d'œufs avec les lois et les règlements pertinents en vigueur, ainsi que de la conformité des œufs et des produits à base d'œufs avec les exigences de ces lois et règlements. Le sous-programme aide à décourager les pratiques commerciales déloyales en permettant à l'Agence de s'assurer que l'étiquetage et la publicité des produits à base d'œufs préemballés[7] respectent les dispositions applicables. Il renforce la confiance des Canadiens à l'égard des œufs et des produits à base d'œufs vendus au pays.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
9 674 342	8 563 012	8 488 407

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
77	76	76

De 2016-2017 à 2018-2019, les dépenses prévues pour le sous-programme des œufs baissent de 1,2 million de dollars, et le nombre d'ETP diminue de 1. Cette baisse est principalement attribuable à l'élimination progressive du financement du projet de plateforme de prestation électronique de services et de l'initiative fédérale liée aux infrastructures.

Tableau 2-1c : Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les établissements de production d'œufs en coquille agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements producteurs d'œufs en coquille agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %	31 mars 2017
Les produits à base d'œufs en coquille et les produits à base d'œufs destinés à la consommation au Canada sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage de produits à base d'œufs en coquille et de produits à base d'œufs d'origine canadienne testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	31 mars 2017
	Pourcentage de produits à base d'œufs en coquille et de produits à base d'œufs d'importation testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	31 mars 2017

Faits saillants de la planification

Modernisation de la réglementation pour accroître la salubrité et l'efficacité

En 2016-2017, les activités du sous-programme des œufs se poursuivront dans le cadre du programme alimentaire unique jusqu'à ce que le modèle d'inspection intégré de l'Agence soit pleinement mis en œuvre. Les efforts se poursuivront, au sein de l'Agence et de concert avec d'autres ministères tels que Santé Canada, pour améliorer la cohérence dans l'interprétation et l'exécution du programme d'inspection et pour mieux axer les ressources d'inspection sur les secteurs comportant les risques les plus élevés.

Sous-programme 1.1.3 : Produits laitiers

Description

Le sous-programme des produits laitiers vise à atténuer les risques associés au lait et aux produits laitiers fabriqués au Canada dans des établissements agréés par le gouvernement fédéral ou importés pour la consommation. Cet objectif est atteint grâce à la vérification de la conformité du lait et des produits laitiers avec les exigences en matière de santé et de salubrité prescrites par les lois et les règlements en vigueur. Le sous-programme aide à décourager les pratiques commerciales déloyales en permettant à l'Agence de s'assurer que l'étiquetage des produits laitiers préemballés[7] respecte les dispositions de ces lois et règlements. Il renforce la confiance des Canadiens à l'égard des produits laitiers vendus au pays.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
15 352 392	13 669 166	13 549 683

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
125	124	124

De 2016-2017 à 2018-2019, les dépenses prévues pour le sous-programme des produits laitiers baissent de 1,8 million de dollars, et le nombre d'ETP diminue de 1. Cette baisse est principalement attribuable à l'élimination progressive du financement du projet de plateforme de prestation électronique de services et de l'initiative fédérale liée aux infrastructures.

Tableau 2-1d : Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les établissements de production de produits laitiers agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements producteurs de produits laitiers agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %	31 mars 2017
Les produits laitiers destinés à la consommation au Canada sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage de produits laitiers d'origine canadienne testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	31 mars 2017
	Pourcentage de produits laitiers d'importation testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	31 mars 2017

Faits saillants de la planification

Modernisation de la réglementation pour accroître la salubrité et l'efficacité

En 2016-2017, les activités du sous-programme des produits laitiers se poursuivront dans le cadre du programme alimentaire unique jusqu'à ce que le modèle d'inspection intégré de l'Agence soit pleinement mis en œuvre. Les efforts se poursuivront, au sein de l'Agence et de concert avec d'autres ministères tels que Santé Canada, pour améliorer la cohérence dans l'interprétation et l'exécution du programme d'inspection et pour mieux axer les ressources d'inspection sur les secteurs comportant les risques les plus élevés.

Sous-programme 1.1.4 : Poisson et produits de la mer

Description

Le sous-programme du poisson et des produits de la mer vise à atténuer les risques associés au poisson et aux produits de la mer transformés au Canada dans des établissements agréés par le gouvernement fédéral ou importés pour la consommation. Cet objectif est atteint grâce à l'élaboration de normes de production et de transformation, de même qu'à la vérification de la conformité des produits, des importateurs et des industries canadiennes avec les exigences de qualité, de salubrité et d'identification du poisson et des produits de la mer prescrites par les lois et les règlements en vigueur. Le sous-programme renforce la confiance des Canadiens à l'égard du poisson et des produits de la mer vendus au pays.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
66 832 526	50 388 109	49 994 918

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
491	485	485

De 2016-2017 à 2018-2019, les dépenses prévues pour le sous-programme du poisson et des produits de la mer baissent de 16,8 millions de dollars, et le nombre d'ETP diminue de 6. Cette baisse est principalement attribuable à l'élimination progressive du financement du projet de plateforme de prestation électronique de services et de l'initiative fédérale liée aux infrastructures, de même qu'à la faible diminution, d'un exercice à l'autre, des fonds consacrés à l'initiative de supervision de la salubrité des aliments.

Tableau 2-1e : Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les établissements de production de poisson et de produits de la mer agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements producteurs de poisson et de produits de la mer agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %	31 mars 2017
Le poisson et les produits de la mer destinés à la consommation au Canada sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage de poisson et de produits de la mer d'origine canadienne testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	31 mars 2017
	Pourcentage de poisson et de produits de la mer d'importation testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	31 mars 2017

Faits saillants de la planification

Modernisation de la réglementation pour accroître la salubrité et l'efficacité

En 2016-2017, les activités du sous-programme du poisson et des produits de la mer se poursuivront dans le cadre du programme alimentaire unique jusqu'à ce que le modèle d'inspection intégré de l'Agence soit pleinement mis en œuvre. Les efforts se poursuivront, au sein de l'Agence et de concert avec d'autres ministères tels que Santé Canada, pour améliorer la cohérence dans l'interprétation et l'exécution du programme d'inspection et pour mieux axer les ressources d'inspection sur les secteurs comportant les risques les plus élevés.

L'ACIA poursuivra ses efforts de participation à des groupes de travail techniques internationaux pour maintenir des relations de travail avec des partenaires commerciaux clés comme la Chine, la Russie et l'Union européenne.

En 2016-2017, dans le cadre de la modernisation de ses activités d'inspection, l'Agence mettra en œuvre le programme de certification des exportations de poisson à l'aide de plans de contrôle préventif.

Sous-programme 1.1.5 : Fruits et légumes frais

Description

Le sous-programme des fruits et légumes frais vise à atténuer les risques associés aux fruits et légumes frais et aux produits connexes qui proviennent du Canada ou qui sont importés pour la consommation. Cet objectif est atteint grâce à la vérification de la conformité des produits avec les exigences en matière de santé et de salubrité prescrites par les lois et les règlements pertinents en vigueur. Le sous-programme aide à décourager les pratiques commerciales déloyales en permettant à l'Agence de s'assurer que les exigences relatives à l'étiquetage et à l'indication de la quantité nette des fruits et légumes frais préemballés[7] sont respectées. Il renforce la confiance des Canadiens à l'égard des fruits et légumes frais vendus au pays.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
38 588 926	34 775 125	34 582 125

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
332	329	329

De 2016-2017 à 2018-2019, les dépenses prévues pour le sous-programme des fruits et légumes frais baissent de 4,0 millions de dollars, et le nombre d'ETP diminue de 3. Cette baisse est principalement attribuable à l'élimination progressive du financement du projet de plateforme de prestation électronique de services et de l'initiative fédérale liée aux infrastructures, de même qu'à la faible diminution, d'un exercice à l'autre, des fonds consacrés à l'initiative de supervision de la salubrité des aliments.

Tableau 2-1f : Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les établissements de production de fruits et légumes frais agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements producteurs de fruits et légumes frais agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %	31 mars 2017
Les fruits et légumes frais destinés à la consommation au Canada sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage d'échantillons de fruits et légumes frais d'origine canadienne testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	31 mars 2017
	Pourcentage d'échantillons de fruits et légumes frais d'importation testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	31 mars 2017

Faits saillants de la planification

Modernisation de la réglementation pour accroître la salubrité et l'efficacité

En 2016-2017, les activités du sous-programme des fruits et légumes frais se poursuivront dans le cadre du programme alimentaire unique jusqu'à ce que le modèle d'inspection intégré de l'Agence soit pleinement mis en œuvre. Les efforts se poursuivront, au sein de l'Agence et de concert avec d'autres ministères tels que Santé Canada, pour améliorer la cohérence dans l'interprétation et l'exécution du programme d'inspection et pour mieux axer les ressources d'inspection sur les secteurs comportant les risques les plus élevés.

En 2016-2017, l'ACIA continuera d'instaurer progressivement un programme préventif de salubrité des aliments pour le sous-programme des fruits et légumes frais qui s'inspire des méthodes modernes de gestion de la salubrité des aliments dans ce secteur.

Sous-programme 1.1.6 : Produits transformés

Description

Le sous-programme des produits transformés vise à atténuer les risques associés aux produits transformés, y compris au miel et aux produits de l'érable, qui sont fabriqués au Canada ou qui sont importés pour la consommation. Cet objectif est atteint grâce à la vérification de la conformité des produits transformés avec les exigences en matière de santé et de salubrité des aliments prescrites par les lois et les règlements pertinents en vigueur. Le sous-programme aide à décourager les pratiques commerciales déloyales en permettant à l'Agence de s'assurer que les exigences relatives à l'étiquetage et à l'indication de la quantité nette des produits transformés préemballés[6] sont respectées. Il renforce la confiance des Canadiens à l'égard des produits transformés au Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
9 919 851	9 013 015	8 934 200

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
92	91	91

De 2016-2017 à 2018-2019, les dépenses prévues pour le sous-programme des produits transformés baissent de 1,0 million de dollars, et le nombre d'ETP diminue de 1. Cette baisse est principalement attribuable à l'élimination progressive du financement du projet de plateforme de prestation électronique de services et de l'initiative fédérale liée aux infrastructures.

Tableau 2-1g : Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les établissements de production de produits transformés agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements producteurs de produits transformés agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %	31 mars 2017
Les produits transformés destinés à la consommation au Canada sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage de produits transformés d'origine canadienne testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	31 mars 2017
	Pourcentage de produits transformés d'importation testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	31 mars 2017

Faits saillants de la planification

Modernisation de la réglementation pour accroître la salubrité et l'efficacité

En 2016-2017, les activités du sous-programme des produits transformés se poursuivront dans le cadre du programme alimentaire unique jusqu'à ce que le modèle d'inspection intégré de l'Agence soit pleinement mis en œuvre. Les efforts se poursuivront, au sein de l'Agence et de concert avec d'autres ministères tels que Santé Canada, pour améliorer la cohérence dans l'interprétation et l'exécution du programme d'inspection et pour mieux axer les ressources d'inspection sur les secteurs comportant les risques les plus élevés.

Sous-programme 1.1.7 : Produits alimentaires importés et manufacturés

Description

Le sous-programme des produits alimentaires importés et manufacturés vise à atténuer les risques associés aux produits alimentaires réglementés par les lois et les règlements pertinents en vigueur. L'ACIA et les administrations provinciales et territoriales se partagent la responsabilité de ce secteur parce qu'il comprend des aliments variés qui sont vendus à l'intérieur des provinces et des territoires et d'une province ou d'un territoire à l'autre. L'objectif du sous-programme est atteint grâce à la vérification de la conformité des produits avec les exigences en matière de santé, de salubrité des aliments et de protection des consommateurs. Le sous-programme aide à décourager les pratiques commerciales déloyales en permettant à l'Agence de s'assurer que les exigences relatives à l'indication de la quantité nette et de la composition, à l'étiquetage et à la publicité de ces aliments sont respectées, et de veiller à l'application des lois et des règlements en vigueur. Il renforce ainsi la confiance des Canadiens à l'égard des produits alimentaires importés et manufacturés vendus au pays.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
49 043 399	41 701 851	41 379 753

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
469	465	465

De 2016-2017 à 2018-2019, les dépenses prévues pour le sous-programme des produits alimentaires importés et manufacturés baissent de 7,7 millions de dollars, et le nombre d'ETP diminue de 4. Cette baisse est principalement attribuable à l'élimination progressive du financement du projet de plateforme de prestation électronique de services et de l'initiative fédérale liée aux infrastructures, de même qu'à la faible diminution, d'un exercice à l'autre, des fonds consacrés à l'initiative de supervision de la salubrité des aliments.

Tableau 2-1h : Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les risques pour la santé des Canadiens associés aux produits alimentaires importés et manufacturés sont atténués	Pourcentage de risques importants pour la santé posés par les aliments importés et manufacturés auxquels répond la mise à jour annuelle des programmes d'inspection de la salubrité des aliments	100 %	31 mars 2017
	Pourcentage des produits alimentaires importés et manufacturés inspectés dont l'information relative à la quantité nette ou à la composition, ou présentée sur l'étiquette ou dans les publicités, est véridique	70 %	31 mars 2017

Faits saillants de la planification

Modernisation de la réglementation pour accroître la salubrité et l'efficacité

En 2016-2017, les activités du sous-programme des produits alimentaires importés et manufacturés se poursuivront dans le cadre du programme alimentaire unique jusqu'à ce que le modèle d'inspection intégré de l'Agence soit pleinement mis en œuvre. Les efforts se poursuivront, au sein de l'Agence et de concert avec d'autres ministères tels que Santé Canada, pour améliorer la cohérence dans l'interprétation et l'exécution du programme d'inspection et pour mieux axer les ressources d'inspection sur les secteurs comportant les risques les plus élevés.

Programme 1.2 : Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses

Description

Le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses vise à atténuer les risques pour les ressources animales, les aliments du bétail et les produits animaux du Canada, ces ressources étant essentielles à la salubrité et à l'accessibilité du système d'approvisionnement alimentaire de même qu'à la santé publique. Cet objectif est atteint grâce à l'atténuation des risques que posent les maladies réglementées pour les animaux du Canada (y compris le bétail et les animaux aquatiques), à la gestion des urgences et des incidents liés aux maladies animales, à la limitation des risques associés aux aliments du bétail et aux produits alimentaires dérivés, à la promotion du bien-être des animaux, ainsi qu'à la protection des ressources animales contre les menaces délibérées. Le Programme aide l'ACIA à atténuer les risques associés aux maladies animales transmissibles aux humains en lui permettant de lutter contre ces maladies dans les populations animales. En outre, il contribue à la santé des ressources animales du Canada et à l'instauration d'une certaine confiance à l'égard de l'état de santé des animaux, de l'innocuité des produits animaux et de leurs sous-produits et des systèmes de production au Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
137 163 046	138 055 855	123 478 947	123 478 947

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2016-2017	2017-2018	2018-2019
1 023	1 021	1 021

De 2016-2017 à 2018-2019, les dépenses prévues pour le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses baissent de 14,6 millions de dollars, et le nombre d'ETP diminue de 2. Cette baisse est principalement attribuable à l'élimination progressive du financement de l'initiative fédérale liée aux infrastructures.

Tableau 2-2a : Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les risques de transmission de maladies animales aux Canadiens sont atténués	Nombre de maladies animales à déclaration obligatoire introduites au Canada par des voies particulières visées par règlement	0	31 mars 2017
	Pourcentage de cas pour lesquels des enquêtes ont été menées après la détection positive d'une zoonose à déclaration obligatoire	100 %	31 mars 2017
Les animaux et les produits animaux canadiens ou importés sont conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux	Pourcentage d'animaux et de produits animaux légalement exportés et destinés aux marchés étrangers qui respectent les exigences de certification	99 %	31 mars 2017
	Le statut sanitaire du Canada selon les critères de l'OIE[8] demeure l'un des suivants : « sans risque », « risque maîtrisé » ou « risque négligeable »	Maintien du statut	31 mars 2017
Les risques pour les ressources animales du Canada sont atténués	Pourcentage de cas pour lesquels des enquêtes ont été menées après la détection positive d'une maladie animale à déclaration obligatoire	100 %	31 mars 2017
Préparation efficace en vue de prévenir, de maîtriser et d'éliminer les maladies transfrontalières et les nouvelles maladies	Les guides à l'intention des représentants de l'ACIA sont mis à jour au besoin	Toutes les mises à jour nécessaires sont effectuées	31 mars 2017
	Nombre d'exercices de simulation en vue de la préparation aux urgences auxquels a participé l'ACIA	9	31 mars 2017
Réaction rapide et efficace aux éclosions de maladies au Canada grâce à des interventions appropriées	Pourcentage de cas détectés de maladies transfrontalières et de nouvelles maladies préoccupantes à déclaration obligatoire pour lesquelles une enquête a débuté dans un délai raisonnable	100 %	31 mars 2017
	Pourcentage de cas pour lesquels l'ACIA a communiqué avec les principaux intervenants dans un délai raisonnable après la confirmation d'une maladie transfrontalière ou d'une nouvelle maladie préoccupante	100 %	31 mars 2017

[8] Organisation mondiale de la santé animale

Faits saillants de la planification

Modernisation de la réglementation pour accroître la salubrité et l'accès aux marchés

Pour améliorer le contrôle et la surveillance des maladies, on recommande d'élargir le champ d'application du *Règlement sur la santé des animaux* en y incluant deux autres espèces d'élevage : les *cervidés* (cerfs, wapitis et élans) et les *caprins* (chèvres). On suggère également les modifications suivantes : déclaration obligatoire de renseignements sur le déplacement du bétail canadien, transmission de renseignements sur l'identité et le déplacement du bétail canadien dans un délai de 7 jours au lieu de 30 jours, et communication des numéros d'identification des lieux lorsque le déplacement du bétail est déclaré.

Enfin, on propose de modifier la réglementation visant le transport sans cruauté des animaux pour qu'elle soit davantage axée sur les résultats, conformément à l'orientation de l'OIE.

Mobilisation des partenaires internationaux pour accroître la salubrité et l'accès aux marchés

L'ACIA continuera de collaborer avec ses partenaires commerciaux pour favoriser le commerce et protéger la santé des animaux. En 2016-2017, l'Agence travaillera avec les gouvernements de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie à négocier un accord selon lequel chaque partie reconnaîtra le bien-fondé des décisions de l'autre au sujet du zonage en cas d'éclosion d'une maladie animale exotique hautement contagieuse dans l'un ou l'autre des pays. Ces efforts s'appuient sur l'arrangement entre le Canada et les États-Unis concernant le zonage, qui inclut déjà le Mexique.

Renforcement de la capacité scientifique et des partenariats pour appuyer la prise de décisions

Pour favoriser l'adoption d'une vision nationale commune concernant la surveillance efficace, adaptée et intégrée de la santé des animaux, l'ACIA poursuivra la mise en œuvre du Réseau canadien de surveillance zoosanitaire. Ce regroupement de réseaux canadiens renforcera la surveillance de la santé des animaux, permettra l'utilisation stratégique de la technologie et améliorera la capacité d'intervention de l'Agence en cas d'urgence. En 2016-2017, l'ACIA fera appel à des bénévoles pour intégrer les réseaux clés et travaillera avec les intervenants à élaborer des plans et des priorités stratégiques.

En collaboration avec l'ASPC et 13 autres partenaires de différentes administrations, le Centre d'information et d'intervention intégrées en matière de maladies émergentes et de zoonoses continuera d'accroître la capacité et les moyens de production de données au chapitre des zoonoses et des maladies émergentes. Les vulnérabilités et les risques cernés seront gérés grâce à une plateforme de TI partagée permettant l'intégration et la distribution des renseignements ainsi que l'analyse collaborative des données. La mise en

œuvre de la plateforme à l'ACIA débutera par l'élargissement des partenariats en vue de maximiser la diffusion des renseignements recueillis au public en temps voulu à l'aide de diverses voies de communication.

Amélioration de la qualité des services pour favoriser l'accès aux marchés

À l'appui de la modernisation de ses processus opérationnels, l'ACIA commencera à utiliser la certification électronique pour l'importation des bovins d'engraissement et des bisons des États-Unis à quatre points d'entrée de l'Ouest canadien. Cette mesure contribuera à rationaliser l'utilisation des ressources et à renforcer le commerce.

Sous-programme 1.2.1 : Santé des animaux terrestres

Description

Le sous-programme de santé des animaux terrestres vise à prévenir l'introduction au pays de maladies animales exotiques à déclaration obligatoire et la propagation de maladies animales indigènes à déclaration obligatoire, conformément aux lois et aux règlements pertinents en vigueur. Cet objectif est atteint grâce à des initiatives qui permettent de détecter, de suivre et d'atténuer les risques pour les ressources animales terrestres. Le sous-programme assure la salubrité des aliments, la santé publique et la protection des ressources animales, et il inspire confiance au Canada et à l'étranger relativement aux produits agricoles canadiens. Par ses activités de vérification de la conformité, le sous-programme rassure les marchés intérieur et internationaux quant au fait que les animaux du Canada sont exempts de certaines maladies à déclaration obligatoire, particulièrement celles qui peuvent être transmises aux humains. Le sous-programme reçoit des fonds du programme de paiements de transfert suivant : Paiements d'indemnisation prévus par la loi.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
117 666 129	103 100 500	103 100 500

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
808	806	806

De 2016-2017 à 2018-2019, les dépenses prévues pour le sous-programme de santé des animaux terrestres baissent de 14,6 millions de dollars, et le nombre d'ETP diminue de 2. Cette baisse est principalement attribuable à l'élimination progressive du financement de l'initiative fédérale liée aux infrastructures.

Tableau 2-2b : Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les établissements de biologie vétérinaire agréés par le gouvernement fédéral sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements de biologie vétérinaire agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui respectent la réglementation fédérale	90 %	31 mars 2017
Les produits biologiques vétérinaires sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage de produits biologiques vétérinaires testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	100 %	31 mars 2017
Les animaux au Canada sont transportés sans cruauté	Pourcentage de cargaisons vivantes inspectées qui sont conformes aux normes du transport sans cruauté	100 %	31 mars 2017

Faits saillants de la planification

Amélioration de la salubrité des produits canadiens et importés

Pour favoriser l'exportation tout en augmentant la confiance des consommateurs canadiens, et pour préparer la demande du Canada à l'OIE visant l'obtention du statut de pays à risque négligeable en 2020, l'ACIA apportera des modifications à son programme sur l'encéphalopathie spongiforme bovine.

Le Portail national d'information sur la traçabilité sera amélioré de façon à contribuer davantage à la gestion des questions de santé publique et animale. Ce portail d'information sur l'identité, le déplacement, l'emplacement et l'état de santé du bétail permet à l'ACIA de mieux intervenir en cas de problèmes de santé des animaux et de favoriser l'accès aux marchés. Grâce à son Système informatisé pour l'enregistrement et le suivi des analyses de laboratoire, ainsi qu'aux ententes sur l'échange d'information avec les administrations provinciales et territoriales, l'ACIA pourra mieux intervenir en cas de problèmes de santé des animaux.

Mobilisation des partenaires internationaux pour améliorer la salubrité

L'ACIA travaillera avec les États-Unis et le Mexique à élargir le champ d'application de la stratégie de gestion des antigènes vaccinaux contre la fièvre aphteuse en incluant la Nouvelle-Zélande et l'Australie comme parties à l'accord. Cet accord donne au Canada l'accès aux vaccins d'urgence pour augmenter la quantité de vaccins disponibles en cas d'éclosion.

Sous-programme 1.2.2 : Santé des animaux aquatiques

Description

Le sous-programme de santé des animaux aquatiques vise à atténuer les risques associés à l'introduction et à la propagation de certaines maladies préoccupantes des animaux aquatiques au Canada. Cet objectif est atteint grâce à la collaboration avec Pêches et Océans Canada à la réalisation d'initiatives qui permettent de détecter, de suivre et de contrôler les maladies des animaux aquatiques, conformément aux lois et aux règlements pertinents en vigueur. Par ses activités de vérification de la conformité, le sous-programme rassure les marchés intérieur et internationaux quant au fait que les animaux aquatiques du Canada sont exempts de maladies, et il contribue à la production durable des établissements d'aquaculture et des pêcheries. Le sous-programme reçoit des fonds du programme de paiements de transfert suivant : Paiements d'indemnisation prévus par la loi.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
3 992 234	3 990 006	3 990 006

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
37	37	37

De 2016-2017 à 2018-2019, les dépenses prévues pour le sous-programme de santé des animaux aquatiques demeurent stables.

Tableau 2-2c : Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les animaux aquatiques et les produits connexes du Canada sont conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux	Pourcentage de cargaisons certifiées d'animaux aquatiques et de produits connexes qui respectent les exigences d'importation imposées par le pays de destination	99 %	31 mars 2017
Les risques pour les ressources animales aquatiques du Canada sont atténués	Nombre de maladies d'animaux aquatiques à déclaration obligatoire introduites au Canada par des voies particulières visées par règlement	0	31 mars 2017

Faits saillants de la planification

Amélioration de la salubrité des produits canadiens et importés

Le Programme de contrôle des déplacements intérieurs des animaux aquatiques sera pleinement mis en œuvre durant la dernière phase du Programme national sur la santé

des animaux aquatiques. À la fin de cette phase, l'ACIA et le ministère des Pêches et des Océans travailleront principalement à informer les intervenants et à éliminer le chevauchement de programmes fédéraux.

Sous-programme 1.2.3 : Aliments du bétail

Description

Le sous-programme des aliments du bétail vise à réduire au minimum les risques associés aux aliments du bétail et de la volaille fabriqués ou importés au Canada. Cet objectif est atteint en s'assurant que les aliments du bétail sont sécuritaires, efficaces et étiquetés conformément aux lois et aux règlements pertinents en vigueur. Le sous-programme contribue à la production et à la préservation de ressources animales saines et durables et, par le fait même, à la salubrité des aliments et à la durabilité environnementale. Par ses activités de vérification de la conformité, le sous-programme renforce la confiance à l'égard des aliments du bétail fabriqués au Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
16 397 492	16 388 441	16 388 441

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
178	178	178

De 2016-2017 à 2018-2019, les dépenses prévues pour le sous-programme des aliments du bétail demeurent stables.

Tableau 2-2d : Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les établissements de production d'aliments du bétail respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements producteurs d'aliments du bétail inspectés qui respectent le *Règlement sur les aliments du bétail* et le *Règlement sur la santé des animaux* (interdiction frappant les aliments du bétail), après suivi, sans inclure les tâches relatives à l'étiquetage	95 %	31 mars 2017
Les étiquettes des aliments du bétail respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements producteurs d'aliments du bétail inspectés qui respectent le *Règlement sur les aliments du bétail* et le *Règlement sur la santé des animaux* (interdiction frappant les aliments du bétail), après suivi et après les tâches relatives à l'étiquetage	95 %	31 mars 2017

Faits saillants de la planification

Modernisation de la réglementation pour accroître la salubrité et l'efficacité

La salubrité des aliments provenant du bétail dépend en partie de la salubrité des aliments pour animaux. L'ACIA apportera des modifications au *Règlement sur les aliments du bétail* pour mieux tenir compte des connaissances scientifiques que nous avons aujourd'hui et des pratiques actuelles de l'industrie, ce qui réduira les chevauchements et les redondances tout en offrant clarté et marge de manœuvre aux parties réglementées. Ces modifications cadreront avec le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* et les initiatives de transformation de l'ACIA, grâce au modèle d'inspection intégré de l'Agence. Les modifications proposées seront soumises, dans la mesure du possible, à la partie I de la *Gazette du Canada* aux fins de publication préalable à l'hiver 2017.

Le cadre de réglementation modernisé contribuera à :

- l'accroissement de la fiabilité, de la transparence et de la souplesse du processus d'évaluation et d'autorisation des ingrédients d'aliments du bétail, processus essentiel à la salubrité et à la compétitivité de la chaîne d'approvisionnement des aliments du bétail;
- l'adoption d'une stratégie axée sur les résultats en matière de salubrité des aliments du bétail qui obligera les parties réglementées à cerner les risques et à mettre en place des contrôles préventifs;
- l'instauration d'un système d'autorisation (délivrance de permis et enregistrement) fondé sur les risques;
- l'assouplissement des exigences d'étiquetage.

Renforcement de la capacité scientifique et des partenariats pour appuyer la prise de décisions

L'ACIA aidera l'ASPC à établir un cadre pancanadien de réponse à la résistance aux antimicrobiens. Ce cadre aidera le Canada à donner suite au rapport *Analyse mondiale de la situation dans les pays : réponse à la résistance aux antimicrobiens* publié par l'Organisation mondiale de la Santé.

Programme 1.3 : Programme des ressources végétales

Description

Le Programme des ressources végétales vise à atténuer les risques pour les ressources végétales du Canada, lesquelles sont essentielles à la salubrité et à l'accessibilité des aliments de même qu'à la santé publique et à la durabilité environnementale. Cet objectif est atteint grâce à la réglementation des produits agricoles et forestiers, à l'atténuation des risques pour les ressources végétales (les cultures comme les forêts) associés aux maladies et aux ravageurs réglementés, à la réglementation de l'innocuité et de l'intégrité des semences, des engrais et des produits végétaux, ainsi qu'à la gestion des urgences et des incidents liés à la protection des végétaux. En outre, le Programme permet de protéger les ressources végétales contre les menaces délibérées, de faciliter l'introduction de nouvelles technologies et de protéger les obtentions végétales. L'atteinte de l'objectif du Programme inspire confiance à l'égard des végétaux, des produits végétaux et des systèmes de production de végétaux au Canada, tout en contribuant à la protection des ressources végétales du pays.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
93 368 850	93 894 697	78 723 209	78 723 209

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2016-2017	2017-2018	2018-2019
756	753	753

De 2016-2017 à 2018-2019, les dépenses prévues pour le Programme des ressources végétales baissent de 15,2 millions de dollars, et le nombre d'ETP diminue de 3. Cette baisse est principalement attribuable à l'élimination progressive du financement de l'initiative fédérale liée aux infrastructures.

Tableau 2-3a : Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les risques pour les ressources végétales du Canada associés aux végétaux et aux produits végétaux importés sont atténués	Nombre de phytoravageurs visés par règlement qui sont introduits au Canada par des voies visées par règlement et s'y établissent	0	31 mars 2017
Les végétaux et les produits végétaux indigènes sont conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux	Pourcentage de semences, d'intrants de culture et de végétaux à caractères nouveaux qui respectent la réglementation canadienne et les accords internationaux	90 %	31 mars 2017
Les organismes de quarantaine dont l'introduction a été confirmée au Canada sont confinés et les risques sont atténués (p. ex. grâce à la délivrance d'avis d'interdiction de déplacement ou de mise en quarantaine, y compris la délivrance d'arrêtés ministériels)	Pourcentage de cas confirmés de la présence d'organismes de quarantaine pour lesquels un avis a été délivré	100 %	31 mars 2017
	Pourcentage d'avis délivrés en temps opportun	90 %	31 mars 2017
Les exportations de végétaux et de produits végétaux canadiens respectent les exigences réglementaires du pays de destination, et la réputation du Canada est maintenue	Pourcentage de cargaisons de végétaux et de produits végétaux certifiés (lots) qui respectent les exigences phytosanitaires d'importation imposées par le pays de destination	99 %	31 mars 2017

Faits saillants de la planification

Modernisation de la réglementation pour accroître la salubrité et l'efficacité

L'Agence continuera de mettre à jour les règlements pris en application de la *Loi sur la protection des végétaux*, notamment pour qu'ils soient davantage axés sur les risques et les résultats. Ces modifications visent à réduire le fardeau de la réglementation des produits à faible risque. Ainsi, l'ACIA sera davantage en mesure d'affecter les ressources d'inspection aux secteurs à risque élevé et de réduire le fardeau de la réglementation pour les producteurs, les entreprises de transformation, les expéditeurs, les importateurs et d'autres parties réglementées.

Aide à l'accès aux marchés

Pour accélérer l'examen des graines de mauvaises herbes et ainsi assurer l'exportation des grains canadiens en temps voulu, l'Agence entreprendra la refonte de son programme de certification des grains destinés à l'exportation. Ce remaniement permettra à l'ACIA d'utiliser ses ressources d'inspection de façon plus judicieuse, d'harmoniser le programme avec son modèle d'inspection intégré et d'étudier d'autres modes de prestation des services.

Renforcement de la capacité scientifique et des partenariats pour appuyer la prise de décisions

L'Agence est déterminée à bâtir un réseau national d'experts en protection des végétaux qui seront chargés de relever les défis collectifs concernant la santé des végétaux. Elle bénéficierait ainsi d'un accès élargi à des connaissances spécialisées qui s'ajouteraient aux ressources existantes pour appuyer les décisions et conclusions réglementaires et stratégiques.

Partenariat avec les administrations provinciales et territoriales

L'Agence continuera de travailler à l'élaboration du cadre stratégique fédéral-provincial-territorial de gestion des urgences, une approche commune de gestion des urgences dans le secteur agricole qui s'applique aux programmes de protection des végétaux et de santé des animaux.

Ce travail permettra aux partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux de définir une stratégie nationale de protection des végétaux et de santé des animaux qui fera partie intégrante du cadre. Cette stratégie vise à renforcer la collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires lorsqu'il s'agit de gérer les risques pour la santé des animaux et des végétaux et de rendre le Canada plus innovateur, sécuritaire et vigoureux.

Sous-programme 1.3.1 : Protection des végétaux

Description

Le sous-programme de protection des végétaux vise à atténuer les risques associés à l'introduction et à la propagation de phytoravageurs pouvant justifier une mise en quarantaine au Canada. Cet objectif est atteint grâce à des initiatives destinées à suivre, à détecter et à contrôler, ou à éradiquer, les phytoravageurs et les maladies réglementés, conformément aux lois et aux règlements pertinents en vigueur. Le sous-programme sert à vérifier si les végétaux et les produits végétaux, et leurs voies d'introduction, répondent aux exigences phytosanitaires. Par ses activités de vérification de la conformité, le sous-programme favorise la durabilité environnementale et la santé publique et inspire confiance relativement aux végétaux et aux produits végétaux du Canada. Le sous-programme reçoit des fonds du programme de paiements de transfert suivant : Paiements d'indemnisation prévus par la loi.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
75 805 600	63 582 843	63 582 843

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
607	604	604

De 2016-2017 à 2018-2019, les dépenses prévues pour le sous-programme de protection des végétaux baissent de 12,2 millions de dollars, et le nombre d'ETP diminue de 3. Cette baisse est principalement attribuable à l'élimination progressive du financement de l'initiative fédérale liée aux infrastructures.

Tableau 2-3b : Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les risques posés par les phytoravageurs avant le passage de la frontière sont atténués	Pourcentage de cargaisons inspectées dans le cadre de programmes d'approbation préalable ou d'approches systémiques extraterritoriales qui respectent la réglementation fédérale	85 %	31 mars 2017
Les risques posés par les phytoravageurs au passage de la frontière sont atténués	Pourcentage de la documentation préalable à l'arrivée qui respecte les exigences d'importation liées aux phytoravageurs	90 %	31 mars 2017
Les risques posés par les phytoravageurs après le passage de la frontière sont atténués	Pourcentage de ravageurs introduits pour lesquels un plan de gestion scientifique a été lancé en moins d'un an	90 %	31 mars 2017

Faits saillants de la planification

Amélioration de la salubrité des produits canadiens et importés

Le Canada défendra auprès de l'Organisation mondiale du commerce sa position sur les exigences d'importation, qui visent à réduire les risques d'introduction de ravageurs réglementés grâce au volume et à la diversité des grains importés. En 2016-2017, le Canada mènera des consultations auprès de l'Organisation mondiale du commerce en vue de la mise en œuvre d'une nouvelle politique sur les exigences d'importation en 2017-2018.

Partenariat avec les États-Unis pour accroître la salubrité des ressources végétales

Le Canada continuera de collaborer avec les États-Unis à l'élaboration d'une stratégie du périmètre nord-américain pour la protection des végétaux. Entre autres, les deux pays détermineront les projets à mettre en œuvre dans le cadre relatif à la stratégie du périmètre Canada États-Unis pour la protection des végétaux pour réduire au minimum l'introduction involontaire de phytoravageurs et d'espèces exotiques envahissantes causée par le déplacement de végétaux et de produits végétaux.

L'ACIA continuera de collaborer avec les États-Unis au programme sur la spongieuse asiatique afin de développer le programme de certification relatif à la spongieuse asiatique dans le cadre de l'initiative Par-delà la frontière. Forts de la réussite de ce programme, le Canada et les États-Unis étendront la portée des évaluations et des vérifications conjointes des systèmes de salubrité des aliments, de santé des animaux et de protection des végétaux à d'autres pays comme le Mexique, la Nouvelle-Zélande et la Russie. En outre, l'Agence étudiera la possibilité d'appliquer le programme sur la spongieuse asiatique à d'autres produits grâce à la Stratégie intégrée de sécurité du fret.

En 2016-2017, l'ACIA mettra la touche finale à la politique et au programme nationaux sur le transit pour atténuer les risques d'introduction de phytoravageurs dans les cargaisons qui passent par le Canada. Cette activité fournira une méthode uniforme de gestion de la non-conformité et facilitera le commerce entre le Canada et les États-Unis.

Sous-programme 1.3.2 : Semences

Description

Le sous-programme des semences a pour but de veiller à ce que les semences vendues au Canada répondent aux normes établies et soient bien représentées sur le marché, et à ce que la plupart des plantes cultivées soient enregistrées avant d'être mises en vente. Cet objectif est atteint grâce à la vérification de la conformité des semences avec les normes de qualité, de biosécurité, d'étiquetage et d'enregistrement prescrites par les lois et les règlements pertinents en vigueur. La réglementation de la dissémination de végétaux à caractères nouveaux contribue à la durabilité environnementale ainsi qu'à la santé et à la sécurité des Canadiens. De plus, les mesures d'assurance de la qualité et l'étiquetage adéquat des semences contribuent à la prospérité du système de production agricole et inspirent confiance à l'égard des semences canadiennes, tant au pays et qu'à l'étranger.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
12 912 971	9 968 461	9 968 461

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
104	104	104

De 2016-2017 à 2018-2019, les dépenses prévues pour le sous-programme des semences diminuent de 2,9 millions de dollars. Cette baisse est principalement attribuable à l'élimination progressive du financement de l'initiative fédérale liée aux infrastructures.

Tableau 2-3c : Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les semences sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage de lots de semences généalogiques indigènes testés qui respectent la réglementation fédérale	95 %	31 mars 2017
	Pourcentage de libération en confinement autorisée dans l'environnement canadien de végétaux à caractères nouveaux qui respectent les conditions stipulées	90 %	31 mars 2017

Faits saillants de la planification

Modernisation de la réglementation pour accroître la salubrité et l'efficacité

L'Agence poursuivra la révision et la modernisation du *Règlement sur les semences* pour encourager l'innovation ainsi que l'adoption d'une méthode d'inspection des semences davantage axée sur les risques.

Sous-programme 1.3.3 : Engrais

Description

Le sous-programme des engrais vise à s'assurer que les engrais, les engrais-pesticides et les suppléments vendus au Canada sont efficaces et inoffensifs pour les humains, les végétaux, les animaux et l'environnement et qu'ils sont étiquetés correctement. Cet objectif est atteint grâce à la vérification de la conformité des engrais et des suppléments avec les normes de sécurité et d'efficacité prescrites par les lois et les règlements pertinents en vigueur. Par ses activités de vérification de la conformité, le sous-programme contribue à la santé publique et à la durabilité environnementale tout en inspirant confiance, au pays et à l'étranger, à l'égard des engrais fabriqués au Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
3 533 897	3 531 082	3 531 082

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
36	36	36

De 2016-2017 à 2018-2019, les dépenses prévues pour le sous-programme des engrais demeurent stables.

Tableau 2-3d : Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les engrais et les suppléments sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage d'engrais et de suppléments inspectés qui respectent la réglementation fédérale (Règlement sur les engrais)	90 %	31 mars 2017
	Pourcentage de demandes examinées selon les normes de prestation de services	90 %	31 mars 2017

Faits saillants de la planification

Modernisation de la réglementation pour accroître la salubrité et l'efficacité

L'ACIA reverra le *Règlement sur les engrais* à l'occasion de la révision de ses priorités de modernisation de la réglementation en fonction des priorités et des objectifs du gouvernement.

Sous-programme 1.3.4 : Droits de propriété intellectuelle

Description

Le sous-programme des droits de propriété intellectuelle, qui permet aux sélectionneurs de végétaux d'obtenir des droits de propriété intellectuelle pour leurs nouvelles variétés de végétaux, vise à créer un environnement favorable à l'innovation au Canada en matière d'amélioration des végétaux, conformément aux lois et aux règlements pertinents en vigueur. Cet objectif est atteint grâce à l'évaluation des demandes de protection d'obtentions végétales en vue de déterminer si les nouvelles variétés végétales respectent les critères d'admissibilité. Une fois toutes les exigences satisfaites, les droits sont accordés au sélectionneur de la variété pour une période maximale de 18 ans. Le sélectionneur qui reçoit un certificat d'obtention pour une nouvelle variété a des droits exclusifs d'utilisation de la variété et peut protéger cette dernière contre son exploitation par d'autres personnes.

Par l'application des lois et des règlements pertinents en vigueur, le sous-programme favorise l'amélioration des végétaux au Canada, facilite l'accès aux variétés étrangères pour les producteurs canadiens et contribue à la protection des variétés canadiennes à l'étranger.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
1 642 229	1 640 823	1 640 823

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
9	9	9

De 2016-2017 à 2018-2019, les dépenses prévues pour le sous-programme des droits de propriété intellectuelle demeurent stables.

Tableau 2-3e : Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les sélectionneurs de végétaux produisent de nouvelles variétés pour le marché canadien	Pourcentage de demandes de protection des obtentions végétales approuvées dans les délais prescrits et entraînant une publication dans le Bulletin des variétés végétales (mesuré selon la date de publication)	100 %	31 mars 2017

Faits saillants de la planification

L'Agence continuera d'accroître l'efficacité de son programme de protection des obtentions végétales. Elle continuera également d'encourager les investissements dans l'amélioration des végétaux au Canada et de donner aux agriculteurs un meilleur accès aux variétés de semences étrangères de façon à ce qu'ils soient plus compétitifs sur la scène mondiale.

L'Agence consultera les intervenants au sujet d'une éventuelle politique visant le privilège accordé aux agriculteurs dans la *Loi sur la protection des obtentions végétales* ainsi que de l'élaboration d'un règlement.

Programme 1.4 : Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques

Description

Le Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques contribue à fournir un cadre de réglementation international cohérent, prévisible et fondé sur des données scientifiques qui aide les producteurs d'aliments, d'animaux et de végétaux à se conformer aux exigences des pays importateurs et à mener des activités commerciales représentant des milliards de dollars pour l'économie canadienne. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à la participation active de l'ACIA à des forums internationaux en vue d'établir des règlements, des normes, des lignes directrices et des politiques internationaux fondés sur des principes scientifiques, et à la gestion de comités des mesures sanitaires et phytosanitaires formés en vertu d'accords internationaux. L'ACIA contribue à l'accès aux marchés en faisant la promotion active du système de réglementation canadien fondé sur des principes scientifiques auprès des partenaires commerciaux étrangers et en menant des négociations en vue de régler des questions d'ordre scientifique et technique.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
31 045 476	35 727 492	35 727 492	35 727 492

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2016-2017	2017-2018	2018-2019
343	343	343

De 2016-2017 à 2018-2019, les dépenses prévues pour le Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques demeurent stables.

Tableau 2-4a : Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les accords de libre-échange, les ententes techniques, les normes et les règlements internationaux sont fondés sur des données scientifiques et tiennent compte des intérêts du Canada grâce à une participation concrète aux négociations concernant des mesures sanitaires et phytosanitaires et aux activités d'organismes internationaux de normalisation, comme le comité du Codex, l'Organisation mondiale de la santé animale et la Convention internationale pour la protection des végétaux	Nombre de négociations clés concernant des mesures sanitaires et phytosanitaires et de réunions d'organismes internationaux de normalisation au cours desquelles l'ACIA a défendu les intérêts du Canada	36	31 mars 2017
Les marchés internationaux sont ouverts aux aliments, aux animaux, aux végétaux et aux produits connexes canadiens	Nombre d'obstacles non tarifaires injustifiés éliminés	45	31 mars 2017
Collaboration internationale en matière de réglementation, réseautage et activités d'aide technique en harmonie avec le mandat de l'ACIA	Nombre de comités de cadres supérieurs dirigés par l'ACIA avec des homologues étrangers	4	31 mars 2017
	Nombre d'activités d'aide technique menées par l'ACIA pour des gouvernements étrangers	8	31 mars 2017

Faits saillants de la planification

L'ACIA, qui est le plus grand organisme de réglementation à vocation scientifique du Canada, participe activement à l'élaboration de règles et de normes internationales régissant la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux. L'Agence restera à la tête de la participation canadienne au Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce, de même qu'aux activités de l'Organisation mondiale de la santé animale, de la Convention internationale pour la protection des végétaux et de l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes. En outre, elle continuera de collaborer avec Santé Canada au Codex Alimentarius.

Grâce à ces engagements, le Canada influence l'établissement de règles et de normes qui sont compatibles avec ses besoins et ses objectifs, en plus de favoriser l'harmonisation des questions liées à la salubrité des aliments, aux ressources végétales, à la santé des animaux et à la prévention des zoonoses, ainsi qu'à la protection des consommateurs. Les méthodes d'engagement comprennent des mécanismes bilatéraux officiels établis en vertu d'accords internationaux, des mécanismes ponctuels et des activités de coopération technique. En outre, le Canada promeut ses méthodes de réglementation et encourage l'adoption de règlements axés sur les risques et fondés sur des principes scientifiques ainsi que des meilleures pratiques connexes à l'échelle internationale.

À ce titre, l'ACIA collaborera avec d'autres ministères pour :

- élargir les marchés des mollusques (Mexique et Chili) et de la viande (Brésil et Argentine);
- renouveler les accords commerciaux visant les mollusques en provenance de la Corée.

L'ACIA continuera de collaborer et de coopérer avec ses homologues étrangers dans des économies émergentes et animées des mêmes convictions (p. ex. les États-Unis, l'Union européenne, la Chine et l'Inde) pour renforcer et agrandir les partenariats et ainsi :

- aider à gérer les risques avant leur arrivée à la frontière canadienne;
- communiquer et adopter des pratiques de réglementation exemplaires et renforcer sa capacité, dans le cadre de réglementation international, à réaliser les objectifs quant à la salubrité des aliments, à la santé des animaux et à la protection des végétaux.

L'ACIA poursuivra le dialogue avec les États-Unis dans le cadre du Conseil de coopération en matière de réglementation et de Par-delà la frontière pour mieux harmoniser les méthodes de réglementation, tout en maintenant des normes élevées en matière de salubrité des aliments, de santé des animaux et de protection des végétaux. En 2016-2017, l'ACIA veillera particulièrement à mener à terme les initiatives en cours et à examiner les mécanismes d'harmonisation permanents avec les États-Unis, notamment en concluant des ententes de coopération avec ce pays.

Voici certaines des initiatives clés :

- poursuite des travaux de coopération et de coordination dans le domaine de l'inspection et de la certification des viandes pour assurer la sécurité des importations de viande en provenance des États-Unis tout en réduisant le fardeau administratif pour les entreprises;
- élaboration d'un plan de mise en œuvre et de sensibilisation de deux ans sur un projet relatif aux matériaux d'emballage en bois mené par le Conseil de coopération en matière de réglementation qui assure une meilleure prévisibilité dans la mise en œuvre entre les deux pays;
- coopération sur la reconnaissance des systèmes touchant les mollusques pour protéger les Canadiens contre les risques pour la santé associés à la consommation de mollusques bivalves contaminés (comme les moules, les huîtres et les palourdes) et pour fournir une aide technique en vue de mettre fin aux perturbations commerciales dans la mesure du possible.

Dans le cadre du Plan d'action pour assurer la salubrité des aliments au Canada, l'ACIA prépare des politiques pour orienter la détermination et l'application d'ententes de reconnaissance et d'équivalence visant les systèmes étrangers.

L'ACIA continuera également de promouvoir activement le système de réglementation canadien fondé sur des principes scientifiques auprès de ses homologues de pays partenaires commerciaux importants, et elle entamera des négociations en vue de résoudre des questions d'ordre scientifique et technique et de favoriser un meilleur accès aux marchés pour l'industrie agricole du Canada.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et aux autres obligations générales d'une organisation. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier. Ces groupes d'activités et de ressources sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
113 578 857	113 999 756	112 417 466	112 417 466

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
749	749	749

De 2016-2017 à 2018-2019, les dépenses prévues pour les services internes baissent de 1,6 million de dollars, principalement en raison de la faible diminution, d'un exercice à l'autre, des fonds consacrés à l'initiative de supervision de la salubrité des aliments. Quant au nombre d'ETP, il demeure stable.

Faits saillants de la planification

Renforcement de la protection des renseignements personnels

L'ACIA continuera de renforcer ses pratiques de protection des renseignements personnels et d'atténuer les risques. En 2014-2015, l'Agence a élaboré un plan triennal visant à sensibiliser son personnel à la protection des renseignements personnels et à créer une série d'outils pour aider les gestionnaires et les employés à exercer leurs activités quotidiennes. En 2016-2017, l'ACIA mettra en œuvre divers éléments ciblés au cours de la deuxième année du plan pour assurer la protection des renseignements personnels des employés et des intervenants. Citons notamment la fonction de surveillance de la protection des renseignements personnels et les outils d'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée.

Renouvellement des sites Web

L'initiative de renouvellement des sites Web est une priorité pour l'ensemble du gouvernement qui vise à ce que tous les sites Web des ministères et organismes soient regroupés dans moins de six sites Web du gouvernement du Canada. Le site phare Canada.ca a été lancé en décembre 2013, et la date d'achèvement de la migration du contenu pour toute l'information du site est fixée au mois de décembre 2016.

Tout au long de 2016-2017, pour faciliter l'accès de la population canadienne à l'information pendant la migration de son site Web vers Canada.ca, l'ACIA continuera de créer, de mettre à jour et de gérer son contenu Web, notamment le contenu à l'intention des consommateurs et des parties réglementées.

Communications numériques

De plus en plus, les Canadiens reçoivent et transmettent de l'information en version numérique à l'aide de technologies en ligne et mobiles. C'est pourquoi le gouvernement du Canada et l'ACIA se font une priorité d'adopter un mode de communication « numérique par défaut » pour joindre la population.

En 2016-2017, l'Agence poursuivra la mise en œuvre de son plan de communications numériques pour concrétiser sa vision. Entre autres, elle définira les exigences liées à la présentation de messages attrayants dans les médias sociaux, de contenu convaincant, de graphismes détaillés, de projets multimédias et de projets pilotes de médias sociaux. En adoptant des stratégies d'utilisation du Web et des médias sociaux, l'ACIA pourra joindre de nouveaux publics et interagir avec eux en temps quasi réel.

Amélioration de la gestion de projets

Pour améliorer la planification et la gestion de projets en 2016-2017, l'ACIA continuera de renforcer et de peaufiner son cadre de contrôle de la gestion de la planification des investissements et son cadre de gestion de projets. Elle continuera également d'appliquer les politiques et les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor. L'Agence centrera ses efforts sur :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de mesure du rendement pour la planification des investissements;
- l'orientation de la planification à long terme des investissements pour veiller à la bonne gestion et à l'optimisation des ressources, c'est-à-dire à la réalisation d'investissements judicieux qui cadrent avec les priorités organisationnelles, de même qu'à la constitution d'un portefeuille équilibré qui tient compte de l'ensemble des activités. Le modèle opérationnel, les architectures et la stratégie électronique de l'Agence fourniront une orientation stratégique et opérationnelle pour la prise de décisions d'investissement;

- la mise en œuvre d'un programme de perfectionnement en gestion de projets pour offrir l'expertise et la capacité nécessaires à l'application du cadre de gestion des projets de l'organisation et à l'exercice des compétences demandées en gestion de projets. Ce programme aidera l'ACIA à perfectionner ses méthodes de gestion de projets.

Contribution à la durabilité environnementale grâce à la Stratégie fédérale de développement durable

L'ACIA participe volontairement à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) de 2013-2016. De l'information sur les activités de l'Agence dans ce domaine se trouve dans le tableau de renseignements supplémentaires sur la SFDD du rapport sur les plans et les priorités.

L'ACIA contribue aux cibles énoncées dans le thème IV (réduire l'empreinte environnementale – en commençant par le gouvernement) de la SFDD dans le cadre du programme des services internes. L'Agence prévoit :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre de son parc de véhicules de 13 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2020;
- prendre des mesures pour intégrer les considérations environnementales dans les marchés publics, conformément à la Politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral.

Modernisation et regroupement des applications de technologies de l'information pour améliorer la qualité des services et l'efficacité

En tant que membre du gouvernement du Canada, l'Agence se doit de soutenir différentes initiatives axées sur la normalisation et la centralisation des applications de TI, dont l'Initiative de transformation des services de courriel et la migration du centre de données de Services partagés Canada. Dans le respect des priorités du gouvernement fédéral, l'ACIA continuera d'harmoniser, de moderniser et de simplifier ses applications pour accroître l'efficacité et la sécurité, réduire les chevauchements et les coûts, et pouvoir inspecter tous les produits à l'aide d'une seule application.

Ressources humaines

L'Agence établira des liens avec les établissements d'enseignement postsecondaire, de même qu'une présence en ligne dans le milieu du recrutement.

Continuité des activités

L'ACIA continuera d'harmoniser ses plans de continuité des activités avec ses processus de transformation opérationnelle. En outre, elle mettra régulièrement à jour les plans pour tenir compte des changements et gagner en efficacité. L'Agence pourra ainsi maintenir un minimum d'activités essentielles pendant les situations d'urgence.

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les revenus sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice, et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du rapport sur les plans et les priorités sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, les montants peuvent différer.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments[xxi].

État des résultats condensé prospectif
Pour l'exercice prenant fin le 31 mars
(en milliers de dollars)

Information financière	Résultats attendus 2015-2016	Résultats prévus 2016-2017	Écart (résultats prévus en 2016-2017 moins résultats attendus en 2015-2016)
Total des dépenses	828 937	821 591	(7 346)
Total des revenus	52 629	52 610	(19)
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	776 308	768 981	(7 327)

Les résultats attendus en 2015-2016 et les résultats prévus en 2016-2017 sont similaires. Le nouveau financement accordé par des crédits pour dépenses en capital à l'initiative fédérale liée aux infrastructures et au projet de plateforme de prestation électronique de services augmentera les immobilisations de l'Agence et aura des répercussions sur les dépenses après amortissement. Soulignons que la plupart des revenus de l'Agence sont considérés comme disponibles en vertu des pouvoirs établis par la loi. Les dépenses législatives dans le budget principal des dépenses ont donc servi à calculer les revenus perçus en 2015-2016 et en 2016-2017.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires du Rapport sur les plans et les priorités de 2015-2016 sont disponibles sur le site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments[xxii].

- Stratégie ministérielle de développement durable
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars
- Initiatives horizontales
  - Renouvellement du programme sur l'encéphalopathie spongiforme bovine
  - Réseau d'information sur la salubrité des aliments
  - Supervision de la salubrité des aliments
  - Renouvellement de l'intervention et du plan d'action du gouvernement à la suite de l'éclosion de listériose de 2008
- Vérifications internes et évaluations à venir au cours des trois prochains exercices
- Frais d'utilisation

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales telles que de faibles taux d'imposition, des exonérations, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*[xxiii]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Agence canadienne d'inspection des aliments

1400, chemin Merivale
Ottawa (Ontario) K1A 0Y9
Canada

Numéros de téléphone : 1 800-442-2342 et 1 613-773-2342

Internet : http://inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/contactez-nous/fra/1299860523723/1299860643049

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'une organisation qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital, les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers, et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées : Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ce rapport est déposé au Parlement chaque printemps.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit et le lien aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

[i] Lettre de mandat de la ministre de la Santé : http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-la-sante

[ii] *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/C-16.5/

[iii] *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire* : http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/A-8.8/

[iv] *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* : http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&DocId=7862202&Language=F

[v] *Loi sur les aliments et drogues* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/F-27/

[vi] *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/S-1.1/

[vii] *Loi sur les produits agricoles au Canada* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/C-0.4/

[viii] *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/C-38/

[ix] *Loi sur l'inspection du poisson* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/F-12/

[x] *Loi sur l'inspection des viandes* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/M-3.2/

[xi] *Loi sur les engrais* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/F-10/

[xii] *Loi sur la protection des obtentions végétales* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/P-14.6/

[xiii] *Loi sur la protection des végétaux* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/P-14.8/

[xiv] *Loi sur les semences* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/S-8/

[xv] *Loi sur la santé des animaux* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/H-3.3/

[xvi] *Loi relative aux aliments du bétail* : http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-9/

[xvii] Cadre pangouvernemental : http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx

[xviii] *Budget principal des dépenses 2016-2017* : http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/pgs-pdg/gepme-pdgbpd/index-fra.asp

[xix] *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* : http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/salle-de-nouvelles/communiques/2013-12-09/document-d-information/fra/1386459916162/1386460014131

[xx] Méthodologies : http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/rapports-au-parlement/rpp-2016-2017/fra/1453472983491/1453472984734#s6

[xxi] Rapports financiers : http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/rapports-au-parlement/rapports-financiers/fra/1336506187437/1336506285481

[xxii] Section III – Renseignements supplémentaires : http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/rapports-au-parlement/rpp-2016-2017/fra/1453472983491/1453472984734#s3

[xxiii] Dépenses fiscales et évaluations : http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp